

MARTRES

infos

Bulletin municipal
des **MARTRES-DE-VEYRE**

N° 119 - MAI/JUIN 2018



DOSSIER page 22

Budget prévisionnel 2018

www.mairie-lesmartresdeveyre.fr
www.facebook.com/MartresdeVeyre



Technologie
Installation de tableaux
numériques dans les écoles
page 6



Écoles
Nouveaux horaires à la
rentrée 2018/2019
page 31



Fête de la Musique
Découvrez le programme
concocté pour 2018
pages 36-37



Les Martres-de-Veyre
naturellement vôtre

ÉDITO DU MAIRE



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

« À quelques semaines de la trêve estivale, ce bulletin municipal consacre son dossier spécial à la situation financière de notre commune. Cet exercice nécessaire à la vie démocratique est piloté par Mme Martine Bouchut, 1^{ère} adjointe en charge des finances, du commerce et de l'informatique. Je tiens à souligner ici la qualité du travail réalisé car elle a su rendre lisible et compréhensible pour tous un sujet traditionnellement réservé aux initiés. Vous pourrez constater en le parcourant que la commune dispose d'une solide santé financière au prix d'une gestion quotidienne des plus contraintes. Vous y découvrirez aussi que l'investissement, condition *sine qua non* d'une certaine qualité de vie, y a la part belle, même s'il nous est impossible de conduire tous les chantiers que nous souhaiterions mener. Je pense notamment à l'état de certaines de nos voiries qui auraient bien besoin d'une intervention réparatrice. Il nous faut donc arbitrer en permanence et prioriser les programmes en fonction des urgences, sans jamais perdre de vue l'évolution des finances publiques et des dotations versées par l'État qui ont une fâcheuse tendance à se réduire sur ces derniers exercices. Quid de cette fameuse réforme de la fiscalité locale appelée des vœux par certains mais, qui aux yeux des élus que nous sommes, reste plus anxiogène que source d'optimisme. J'en veux pour preuve celle de la taxe d'habitation qui vient de rentrer en application et dont on ne connaît que très peu, à ce jour, le mode de fonctionnement et l'impact futur sur les finances des collectivités concernées.

D'autre part, la bonne situation financière de notre commune, combinée à la forte implication de l'Europe, et à un niveau moindre de la Région, nous a permis de doter toutes les classes, de nos écoles maternelle et élémentaire, d'équipements numériques haut de gamme qui devraient grandement faciliter le travail de nos enseignants et familiariser nos écoliers dès le plus jeune âge avec les nouvelles technologies. Il est à noter que ce marché, réalisé dans le cadre d'un groupement de commandes, a été conduit pour les communes de l'ex GVAC, par les Martres-de-Veyre, sous l'impulsion de Martine Bouchut et de Régis Bernard (2^e adjoint en charge de la scolarité et de la jeunesse). Un remerciement spécial à notre directrice générale des services, Audrey Redon, à notre comptable Jacqueline Thiallier, à notre trésorier Vincent Pétigny ainsi qu'à Matthieu Colly, responsable

Sommaire

- Le mot du maire 2
- Vie municipale 4
- Social 9
- Cadre de vie 10
- Vie associative 12
- Dossier spécial :
Budget prévisionnel 2018 22
- Scolarité/Jeunesse 30
- Bon à savoir 32
- Mond'Arverne 33
- Culture 35
- Contacts utiles 38
- Associations 39

Direction de la publication :
Pascal PIGOT
Chargée de communication :
Marine POUVREAU
Siège : **Mairie des Martres-de-Veyre**
Création maquette 0 :
Caroline FRASSON-COCHET
Impression : **PORÇU**
Dépôt légal : juin 2018
Édité à 2.100 exemplaires - gratuit

adjoind des services techniques, pour leur forte implication et leurs conseils avisés. Mond'Arverne Communauté a aussi apporté sa pierre à l'édifice en mettant à notre disposition son ingénierie avec le travail effectué par Arnaud Serre, chargé de mission numérique. Ce dossier peut servir d'exemple quant à ce qu'il nous faudra faire en termes de mutualisation entre communes à très court terme.

Cette année scolaire qui se termine marque aussi la fin de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et donc des TAP (temps d'activités périscolaires) sur le territoire communal. Cette décision, difficile à prendre pour des élus qui se sont beaucoup impliqués lors de sa mise en place, l'a été dans le plus grand respect de la démocratie, puisqu'elle prend en compte le résultat de la consultation faite auprès des parents d'élèves et des enseignants martrois. Peut-être peut-on regretter que certains enfants ne puissent plus découvrir et pratiquer certaines activités proposées dans le cadre des TAP. Je voudrais, à cette occasion, remercier tous les intervenants qui ont œuvré, de près ou de loin, pour la réussite de cette réforme. Tant que nous parlons d'école, je vous encourage à ne pas oublier de remettre vos dossiers d'inscription ALSH / Restaurant scolaire avant le 29 juin afin de pouvoir bénéficier de ces services à la rentrée 2018-2019.

Parce que notre commune est riche de son tissu économique, nous avons souhaité vous présenter ces acteurs de la vie locale qui contribuent fortement à la qualité de vie de notre village. Pour ce faire, la municipalité organise les 29 et 30 septembre prochain, le 1^{er} Forum des commerçants et artisans Martrois à la salle des fêtes. Cette manifestation vous donne aussi l'occasion de réfléchir à notre mode de consommation et peut être de le repenser différemment en privilégiant les circuits courts dans tous les domaines. Mais avant ce rendez vous, plusieurs manifestations et non des moindres sont à venir... Je pense notamment à la désormais traditionnelle Fête de la Musique qui se tiendra le samedi 16 juin de l'après-midi jusque tard dans la nuit. Je vous invite à venir nombreux, place Alphonse-Quinsat, pour partager en famille ce moment festif servi par une programmation de grande qualité, en partie locale. Enfin, ne ratez pas les festivités du 14 juillet avec le feu d'artifice suivi du bal populaire le 13 juillet au stade Emile-Rive.

Pour terminer, je voudrais souhaiter de bonnes vacances à ceux qui peuvent en prendre et bon courage à tous ceux qui sont dans la difficulté. »

**Pascal PIGOT,
MAIRE DES MARTRES-DE-VEYRE**



État civil

De mars à mai 2018

ILS SONT ARRIVÉS :

Mars :

- Inaé DELARBRE
- Juliette RIX

Avril :

- Yanis FATIEN
- Maxence CHARMETTON
- Louis MEDINA
- Timéo CHALUT
- Lison BOISSERY

ILS SE SONT PACSÉS :

Avril :

- Vincent MICOULAUT et Anne-Sophie BARBAROT

Mai :

- Anthony JABOIN et Elodie VANEL

ILS SE SONT MARIÉS :

Mai :

- Marc JOUVE et Marie-Christine EDER
- Yann MINARD et Caroline REDON

ILS NOUS ONT QUITTÉS :

Mars :

- Claude CHAMPEIX veuve COURMAIRE
- Pilar CECILIA AZCARRAGA veuve PUERTO
- Michel DOMAS

Mai :

- Orazio IANETTA
- Yves DAVAL ■

En bref :

PERMANENCES CPAM :

Pour rappel, les permanences de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie ont lieu à la mairie (1^{er} étage avec ascenseur) **les mardis de 13h30 à 16h30. Les permanences seront assurées en juillet 2018** mais pas en août. Reprise ensuite à compter du mardi 4 septembre 2018.

FESTIVITÉS DU 14 JUILLET :

Vendredi 13 juillet :

- **21h15 à la salle du Parc : RDV pour la retraite aux flambeaux.** Distribution des lampions et départ pour le stade de football Émile-Rive à 21h45.
- **vers 22h45 : Feu d'artifice au stade de football Émile-Rive.** Le feu d'artifice sera suivi d'un **bal**, animé par Éric Hervet, et une buvette sera tenue par l'association Marre-toi et Partage.
- **Samedi 14 juillet devant la mairie :** RDV à 11h45 pour le **traditionnel défilé.**

JARDINS FAMILIAUX :

Aux « Potagers de la Monne » **une parcelle cherche un jardinier(e)** attentif(ve). Si vous êtes intéressé(e), envoyez une demande par email à Mme Exbrayat à : social@lesmartresdeveyre.fr; ou appelez l'accueil de la mairie au 04 73 39 90 75.

TRAVAUX PONT DE LONGUES :

Le département lance des travaux de consolidation du pont de Longues, prévus du 9 juillet au 28 septembre 2018. Pendant cette période, des déviations seront mises en place à proximité de la zone de chantier.



Événement en septembre

La municipalité organise un Forum des commerçants/artisans

Le 1^{er} forum des commerçants/artisans des Martres-de-Veyre se tiendra le samedi 29 (après-midi) et le dimanche 30 septembre 2018, à la salle des fêtes.

Pendant tout le week-end, les commerçants et artisans vous présenteront leurs métiers, leurs outils, leurs savoir-faire,

des produits que vous pourrez acheter... et ils répondront à toutes vos questions.

Seront aussi présents des services à la population : Gendarmerie Nationale, sapeurs-pompiers (SDIS 63), ainsi que l'office de tourisme de Mond'Arverne.

D'autres animations compléteront ce forum : démonstrations, jeux en bois, exposition sur

les anciens commerçants des Martres, quiz, tombola...

Retrouvez prochainement un dossier complet sur ce premier forum avec tous les détails de cette manifestation inédite aux Martres-de-Veyre, dans vos boîtes aux lettres et sur le site internet de la mairie. ■

Foire à l'Asperge

Découvrez le palmarès 2018

Jeudi 10 mai, avait lieu la 25^e Foire à l'Asperge, comme chaque jeudi de l'Ascension, organisée par l'association des commerçants/artisans des Martres-de-Veyre. Cette année encore, la salle des fêtes n'a pas désempé, attirant gourmands et surtout amateurs d'asperges. Le palmarès de cette Foire 2018 a été dévoilé aux alentours de midi :

Palmarès 2017 :

Meilleur goût d'asperges :

1. Manlhiot Pascal
2. Courtade Jean-Marc
3. Chauffour Didier

Plus belle botte d'asperges :

1. Ravel Philippe
2. Chauffour Didier
3. Baldassini Jordan



Stand M. Manlhiot

Meilleure décoration de stand d'asperges :

1. Chauffour Didier
2. Ravel Philippe
3. Mialon Alain
4. Manlhiot Pascal
5. Baldassini Jordan. ■



Stand M. Ravel



Stand M. Laroche



Stand M. Baldassini



Le jury dans les allées de la Foire



Le jury déguste les asperges



Les lauréats de la Foire à l'Asperge 2018

Travaux rue de la Tuilerie

Le chantier se poursuit dans les délais prévus

Malgré une météo un peu capricieuse ces dernières semaines, le chantier de réaménagement de la rue de la Tuilerie progresse dans les délais impartis.

La confection des nouveaux trottoirs (côté gauche en direction de Longues dans un premier temps puis côté droit par la suite) a débuté courant mai, en parallèle de la phase déjà en cours consistant à réaménager les réseaux d'eau usée, d'eau pluviale et les réseaux secs (éclairage public, réseau téléphonique et électrique), .

À noter, que la circulation restera alternée encore pour plusieurs mois. ■



Enquête publique

Projet du quartier pilote-habitat des Loubrettes

Une enquête publique se tiendra du vendredi 8 juin au lundi 9 juillet 2018 inclus, dans le cadre la modification du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) en vue de la réalisation de la ZAC des Loubrettes*.

Ce projet est consultable :

- sur le site internet de la commune : www.mairie-lesmartresdeveyre.fr ;

- sur le site internet de Mond'Arverne Communauté : www.mond-arverne.fr ;
- en mairie pendant 32 jours pleins et consécutifs (du vendredi 8 juin au lundi 9 juillet 2018) du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h30.

Permanences :

Un commissaire-enquêteur, désigné par par le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, assurera trois permanences à la

mairie des Martres-de-Veyre :
- vendredi 8 juin 2018 de 8h30 à 11h30
- mardi 19 juin 2018 de 13h30 à 16h30
- lundi 9 juillet 2018 de 13h30 à 16h00.

**Avec le quartier des Loubrettes, sur la commune des Martres-de-Veyre, Mond'Arverne Communauté développe, en partenariat avec Logidôme, un projet ambitieux d'environ 300 logements sur 9 hectares, au sein d'un espace à la situation naturelle exceptionnelle, aux abords directs du centre-bourg et de la gare. ■*

Technologie

Installation de tableaux numériques dans les salles de classes des écoles

Durant les vacances de printemps, le matériel numérique a été installé dans les cinq classes de maternelle, les dix classes d'élémentaire ainsi qu'en classe de musique. L'école élémentaire est également raccordée à la Fibre depuis le mois d'avril.

Le projet initié en Commission Enfance Jeunesse, avec l'ensemble des représentants, a fait l'objet de plusieurs rencontres et débats. À la suite, les élus, Martine Bouchut, adjointe aux finances, et Régis Bernard, adjoint aux écoles, ont porté et défendu ce dossier avec ténacité auprès de l'Inspection Académique, du FEDER (fonds européen de développement régional) et de la Région

Auvergne-Rhône-Alpes. Ces équipements numériques ont été commandés dans le cadre d'une mutualisation avec plusieurs communes du territoire communautaire. La commune des Martres-de-Veyre est « chef de file » de ce groupement de commandes. Ainsi de plus petites écoles ont pu être équipées et bénéficieront des subventions de l'Europe et de la Région.



Une mutualisation des moyens et des compétences :

Un appui de Mond'Arverne Communauté a permis, par l'intermédiaire d'Arnaud Serre, chargé de mission numérique, d'avoir les ressources en ingénierie pour porter l'ensemble du dossier de groupement de commandes accompagné d'Audrey Redon, directrice générale des services à la mairie des Martres-de-Veyre et Jacqueline Thiallier comptable de la commune.

Ces travaux d'installation, très attendus, ont pu être réalisés durant la période des vacances scolaires, notamment grâce à l'implication de Matthieu Colly, responsable adjoint des services techniques et Pascal Enjolras, responsable du service entretien des bâtiments, cantine et ALSH accompagnés chacun de leurs équipes. La municipalité les remercie vivement pour

leur investissement dans ce projet.

Financement du projet :

Pour la commune des Martres-de-Veyre, le montant global des dépenses d'équipements s'est établi à 132 033€ HT, comprenant outre les tableaux numériques interactifs, la fourniture d'ordinateurs pour les enseignants et de « classes mobiles » dotées de tablettes éducatives. Les subventions obtenues sur ces dépenses sont de 52% (soit 68 988 €) de l'Europe (via le FEDER) et de 20% (soit 26 407 €) de la Région.

La prise en main du matériel :

Dès le jour de reprise, après les vacances scolaires de Pâques, l'ensemble des enseignants a pu prendre en main et découvrir le fonctionnement de ces tableaux numériques interactifs, guidés par

l'installateur.

Le lendemain, une formation, animée par les enseignants référents du numérique Mme Montalescot et M. Gilliet, a permis aux professeurs de se familiariser avec ce nouvel outil et de découvrir les possibilités offertes par les différents logiciels.

Le « La » étant donné, les écoliers ont pu tester eux-mêmes l'interactivité possible de ces nouveaux tableaux blancs.

Sur cette fin d'année les nouvelles technologies font leur entrée dans les parcours d'apprentissage de nos écoles et prennent place dans les programmes des différentes classes. La mairie remercie l'ensemble des équipes d'enseignants pour leur engagement et souhaite à tous les enfants une bonne utilisation de cet outil lors de leur passage dans nos écoles. ■



10 avril 2018 : début de l'installation des tableaux numériques, ici dans la classe de Mme Dos Santos (CE1)



10 avril 2018 : installation des tableaux numériques terminée, ici dans la classe de Mme Perault (CM1)



23 avril 2018 : réunion de présentation du matériel aux professeurs, aux élus et aux agents municipaux concernés par le projet



24 avril 2018 : formation d'une partie des professeurs (2 groupes) avec prise en mains du nouveau matériel



30 avril 2018 : les élèves de moyenne section de Mme Pic déjà très à l'aise avec le tableau numérique pour un exercice de numération



30 avril 2018 : les élèves de CE2 de Mme Rigal captivés par leur nouvel outil pédagogique

Rétrospective

Plongée au cœur des anciens bulletins municipaux

Découvrez ci-dessous un article du bulletin municipal n°61 de juin 2001. Rédigé par Jean-Michel Maugue (conseiller municipal à l'époque), il nous transporte

dans le temps en expliquant comment, 200 ans auparavant, le Gouvernement a mis en place une nouvelle division territoriale, et comment sont apparus les premiers « maire », « adjoints » et « conseillers municipaux » des Martres-de-Veyre. ■



LA VIE MUNICIPALE IL Y A 200 ANS

Il y a quelques semaines, le conseil municipal a été renouvelé grâce au suffrage universel. Mais qu'en était-il il y a deux siècles ?

Depuis le 11 novembre 1799, le Directoire avait fait place à un gouvernement consulaire. La loi du 28 pluviôse (17 février 1800), développant l'article 1^{er} de la *Constitution de l'an VIII*, établit "une nouvelle division du territoire de la République" et procéda à une réorganisation administrative. L'administration des départements est confiée à des *Préfets*. Les bourgs dont la population n'excède pas 2500 habitants sont dirigés par un *maire* et un *adjoint*, auprès desquels siège un conseil délibérant, le *Conseil municipal*. Maires, adjoints, conseillers municipaux ne sont pas élus mais nommés par le Préfet.

Aux Martres, cette nouvelle forme d'administration commença à se mettre en place le 9 juillet 1800. Ce jour là, Etienne Paty, agent municipal¹ en exercice, accueillit le citoyen Bonjour, médecin, et le citoyen Parades-Veyrières, nommés maire et adjoint par arrêté préfectoral du 9 ventôse (28 juin). Après avoir reçu leur serment de fidélité à la Constitution, il leur remit le *procès verbal ... portant inventaire du mobilier, des*

papiers dépendants de la municipalité et autres objets y détaillés ... lequel s'est trouvé conforme.

Quant aux conseillers municipaux, ils furent nommés par arrêté du 11 fructidor an 8 (29 août 1800) et installés par le maire et l'adjoint ... le 15 pluviôse an 9 (4 février 1801).

Le conseil comprenait les personnalités suivantes : Hugues Bonjour, notaire public, Antoine Manlhiot, juge de paix, Antoine Vazeilles fils à Blaise, cultivateur, Antoine Manlhiot Austremoine, cultivateur, François Parades Boudet, propriétaire, Parades Espinasse, officier de santé, Jean-Baptiste Manlhiot, notaire, Thomas Mothon, négociant, Benoit Lelong, cultivateur, Pierre Charon, marchand. La plupart d'entre eux étaient déjà initiés à la pratique de la gestion communale dont ils avaient eu la charge au cours des dix années difficiles qui précédèrent.

Le Consulat imposa une centralisation inconnue jusqu'alors et de nombreuses attributions échappèrent aux municipalités.

Le petit nombre de procès-verbaux inscrits au registre de délibérations en 1801 traduit bien ce nouvel état de fait :

• le 22 février, sur invitation du secrétaire général de la Préfecture, la municipalité

est chargée de proclamer et publier le traité de paix conclu entre l'Autriche et le premier consul, le 9 février, à Lunéville. La garde nationale et la gendarmerie en résidence aux Martres ayant été conviées, la publication a été faite au son des instruments et bruit de l'artillerie accompagné des cris de vive la République, vive Bonaparte...

• le 20 juin, le garde champêtre en exercice ayant quitté la commune, le conseil est réuni pour lui trouver un remplaçant. Le citoyen Louis Chouvet, cultivateur et ouvrier, s'est présenté pour proposer ses services. Les membres du conseil ayant examiné sa capacité et sa moralité l'ont unanimement jugé capable de remplir cette fonction, puis ils ont invité le citoyen préfet à confirmer le choix qu'ils venaient de faire...

• le 31 juillet, il est procédé à la mise en adjudication de la perception des contributions foncières et personnelles de l'an dix.

• le 27 septembre, c'est la proclamation du ban des vendanges...

J.M.MAUGUE

¹ Fonction équivalente à celle de maire, créée par la Constitution du 5 fructidor an III (22 août 1795) qui supprima les municipalités de commune et les remplaça par des municipalités de canton.

Solidarité

Zoom sur deux chantiers d'insertion

En ce début d'année, la commission sociale des Martres-de-Veyre a visité deux chantiers d'insertion : *l'atelier mécanique et maintenance automobile* à Aubière puis la blanchisserie *Aseve blanc et couleurs* à Vic-le-Comte.

Découvrez ci-dessous ces deux entreprises d'insertion qui emploient des personnes en situation de précarité et permettent par la même occasion d'aider les personnes avec de faibles revenus d'accéder à des services à bas prix.

L'ATELIER MÉCANIQUE ET MAINTENANCE AUTOMOBILE :

Situé au 23 bis rue des Varennes à Aubière, il a été créé par l'association *Détours* dont le siège est à Cunlhat. Il est dirigé par François Chassaigne, directeur. Ce garage est une structure d'insertion qui emploie six salariés en CDI, encadrés par un mécanicien automobile diplômé, Cédric Chevalérias. L'atelier est partenaire de la plateforme



Mobilité 63 qui contribue, en lien avec le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, à faciliter la mobilité des plus précaires dans le cadre d'une dynamique d'insertion professionnelle.

Ce garage permet également à des personnes ayant peu de ressources financières de faire entretenir et réparer leur véhicule à un prix attractif ; en effet seules les pièces sont facturées. L'atelier est doté d'un véhicule plateau pour les dépannages, ainsi que d'un parc automobiles et de scooters dédiés à la location.

À noter que l'association est à la recherche de voitures à restaurer pour augmenter les possibilités de location.

Vous pouvez contacter ce garage au : 04 73 15 69 43.



L'ATELIER DE BLANCHISSERIE « BLANC & COULEURS » :

Situé rue des Meuliers dans la zone des Meules à Vic-le-Comte, l'atelier de blanchisserie a été créé par l'association *Relais ASEVe* dont le siège est également à

Vic-le-Comte.

Dirigée par son président, Jacques Ouvry, cette structure d'insertion emploie quatorze salariés en CDI, encadrés par deux responsables d'atelier diplômés.

Créé en 1994, l'atelier du linge « Blanc & Couleurs » est l'un des rares chantiers d'insertion spécifiquement dédié à l'emploi féminin et propose aussi des services de blanchisserie et couture. En complément, l'atelier propose de la cordonnerie et le nettoyage à sec qu'il gère par sous-traitance. Ces services de qualité s'adressent aussi bien aux professionnels qu'aux particuliers.

Vous pouvez contacter la blanchisserie au : 04 73 69.22.56 ■



cadre de vie

La source de la Font de Bleix

Le nettoyage de la zone se poursuit

Le nettoyage de la zone de la Font de Bleix* est quasiment terminé et des escaliers d'accès aux piétons à la source sont en voie de finition.

Hélas, encore bien des rejets sauvages continuent à dénaturer les lieux...
Signe des temps ? Les bénévoles de la Font de Bleix continueront à entretenir ponctuellement ces endroits devenus tellement agréables avec le printemps, espérant susciter auprès de tous et surtout des jeunes le sentiment qui anime les bénévoles : conserver en état un patrimoine commun pour le plaisir de tous.
D'autres projets sont en gestation et les

bénévoles de la Font de Bleix vous tiendront au courant de leur évolution.

* La Font de Bleix est une source gazeuse au sud des Martres-de-Veyre. ■



Programme « Réduc'isol »

Vos combles perdus isolés pour 1 euro



Des programmes « d'isolation de combles perdus » à 1€⁽¹⁾ ont dernièrement vu le jour. Si votre commune vous invite à rester vigilant quant aux règles de procédure et à la conformité de réalisation des travaux, elle vous recommande fortement, si vous êtes éligible, de bénéficier d'une telle action, qui représente **jusqu'à 25% d'économies sur vos consommations et factures de chauffage !**

Ce programme est mis en place par Objectif

EcoEnergie (entreprise reconnue par le Ministère de la Transition Écologique), en partenariat avec la commune.

Ce programme est financé grâce au dispositif des CEE⁽²⁾, qui repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux fournisseurs d'énergie. Ceux-ci sont incités à promouvoir activement auprès de leurs clients l'efficacité énergétique. En cas de non-respect de leurs obligations, les fournisseurs d'énergie sont tenus de verser des pénalités financières.

Vous êtes intéressé(e) ?

Vous pouvez vous enregistrer sur le site : www.reduc-isol.fr.

Plus d'informations au : 05 55 46 25 79.

⁽¹⁾ Sous conditions de ressources

⁽²⁾ Certificats d'Économies d'Énergie ■

Laurence RAYNAUD
06 98 50 12 63
11 rue Louis Pasteur
63730 LES MARTRES DE VEYRE

OPTIMHOME
immobilier

Conseillère en Immobilier Puy-de-Dôme
laurence.raynaud@optimhome.com
www.raynaud.optimhome.com

Agent commercial
RSAC : 799 443 676 CLERMONT-FERRAND

2018
2017
2016
2015

RÉDUC' Isol' Les Martres-de-Veyre

LE PROGRAMME D'ISOLATION DE COMBLES PERDUS

1 EURO

WWW.REDUC-ISOL.FR

Programme mis en place par Objectif EcoEnergie, dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie en partenariat avec la mairie des Martres de Veyre.

Déchets

C'est parti pour le composteur de quartier

Dans le cadre du dispositif OrganiCité du VALTOM, dans lequel s'est engagée la communauté de communes Mond'Arverne avec le soutien du SBA, de nombreux projets de compostage de quartier ont vu le jour.

Début avril, à l'occasion de la semaine nationale du compostage de proximité, c'était au tour d'un quartier du centre-ville des Martres-de-Veyre de démarrer son projet. Durant l'après-midi, accompagnés par Tarik Nouar, maître composteur du VALTOM, deux habitants du quartier du Parc se sont portés volontaires pour installer le point de compostage, avec l'appui des services techniques de la commune.

Le soir venu, toutes les personnes intéressées par ce projet citoyen se sont réunies durant un moment convivial autour des composteurs afin de déposer les premiers déchets organiques provenant de la cuisine.

Élus municipaux et habitants ont échangé sur l'organisation du projet et sur les consignes de tri qui devront être respectées. « Afin d'en garantir le bon fonctionnement, les référents de site géreront ce point de

compostage » assure Tarik Nouar. « Les référents de site sont les habitants bénévoles qui obtiennent ce titre après une formation sur la pratique du compostage de proximité » poursuit-il.

C'est équipé d'un seau pour collecter les déchets de cuisine, et dans la bonne humeur, que les participants ont quitté cette soirée.

Cette initiative est portée par les habitants du quartier et ne peut exister sans eux. Si ce projet de compostage vous intéresse pour déposer vos déchets de cuisine ou pour vous impliquer bénévolement en tant que référent, prenez contact avec la mairie ou envoyer un mail à : environnement@lesmartresdeveyre.fr ■



Espaces verts

Des chantiers d'insertion pour le désherbage

Avec l'arrivée de l'été les fleurs poussent rapidement mais également les « herbes indésirables ». Toujours engagée au niveau 2 de la Charte d'entretien des espaces publics, la commune n'utilise plus de produits phytosanitaires pour le désherbage des rues, qui ne peut se faire qu'à la main ou avec des outils adaptés (rotofil, binette électrique...).

C'est pourquoi, en renfort des services techniques, la commune a fait appel à une entreprise d'insertion. Ainsi, des ouvriers interviendront trois fois au cours de l'année. La première vague s'est échelonnée sur deux semaines de fin mai à début juin afin de désherber de nombreuses rues communales : rue de Mirefleurs, rue de Clermont, rue de la Garenne, rue Saint-Nicolas, rue de Veyre, rue du Lot, rue du Pont de la Pierre, etc. ■



Info Plus :

Des graines de différentes fleurs sauvages sont en libre-service gratuitement à l'accueil de la mairie des Martres-de-Veyre pour fleurir vos pieds de murs : fausse camomille, lin, vipérine, etc. Ces graines sont offertes par le Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA) dans la limite des stocks disponibles.

Amicale pour le don de sang bénévole

Pensez au don de moelle osseuse !



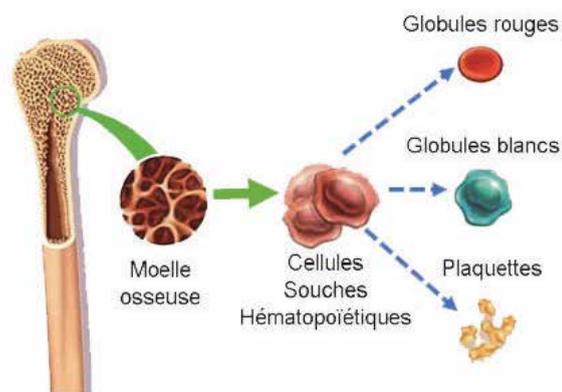
La moelle osseuse : un rôle VITAL POUR LE CORPS HUMAIN

La moelle osseuse est indispensable à la vie. [Qu'est-ce que la moelle osseuse ?](#)

Elle assure la production des Cellules Souches Hématopoïétiques (CSH), c'est-à-dire des cellules qui sont à l'origine des cellules sanguines :

- les globules rouges qui transportent l'oxygène,
- les globules blancs qui luttent contre les infections,
- et les plaquettes qui arrêtent les saignements.

La moelle osseuse se situe dans l'ensemble des os, et plus particulièrement au niveau des os plats comme ceux du bassin où elle est plus accessible.



NE PAS CONFONDRE :

La moelle osseuse, présente dans les os, sert à la fabrication des cellules sanguines indispensables à la vie.

Alors que la moelle épinière, située dans la colonne vertébrale, appartient au système nerveux.

Donner sa moelle osseuse : POURQUOI ?

Lorsque la moelle osseuse d'un malade fonctionne de façon anormale, celui-ci est souvent atteint d'une maladie grave du sang comme :

- les cancers du sang : leucémies, lymphomes,
- les aplasies médullaires,
- les maladies déficitaires congénitales,
- les déficits immunitaires.

La greffe de moelle osseuse est souvent pour ce malade le seul espoir de guérison. 2000 malades ont besoin d'une greffe de

moelle osseuse chaque année en France.

En fonction du patient et de sa pathologie, différents types de greffes peuvent être pratiqués :

- l'autogreffe utilisant la propre moelle osseuse du patient après traitement de celle-ci,
- l'allogreffe faisant appel à un donneur compatible.

NOTION DE COMPATIBILITÉ Donneur/ Malade :

La moelle osseuse du malade doit être compatible avec celle du donneur, c'est-à-dire que leurs caractéristiques doivent être les plus identiques possibles.

Chaque personne possède sa propre carte d'identité biologique : le système HLA (Human Leucocyte Antigen). Ce système complexe n'a rien à voir avec le groupe sanguin.

Trouver un donneur compatible est rare.

La recherche se fait d'abord parmi les frères et les sœurs du malade (1 chance sur 4) mais malheureusement 2/3 des patients n'ont pas de donneurs compatibles dans leur fratrie.

Hors fratrie, la compatibilité entre un donneur et un receveur est extrêmement rare. Elle s'évalue à 1 chance sur 1 million. **Mais pour**

trouver un donneur volontaire il faut que celui-ci soit inscrit sur l'un des fichiers de donneurs volontaires de moelle osseuse.

QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR DEVENIR DONNEUR VOLONTAIRE DE MOELLE OSSEUSE ?

Pour se porter volontaire au don de moelle osseuse il faut :

- prendre le temps de s'informer et de réfléchir à l'engagement,
- accepter l'éthique du don :
 - l'anonymat : le donneur ne connaît pas le patient et inversement,
 - le volontariat ou consentement éclairé et librement accepté,
 - la gratuité et le non profit : le donneur ne reçoit aucune gratification et le patient a accès au don sans condition d'origine ni de ressource.
- s'inscrire sur le fichier des donneurs volontaires de moelle osseuse en respectant

les conditions suivantes :

- être âgé(e) de 18 ans à 51 ans (possibilité de donner jusqu'à 60 ans)
- être en bonne santé,
- répondre à un questionnaire de santé,
- avoir un entretien médical avec un médecin chargé du recrutement des volontaires,
- accepter un prélèvement de salive ou de sang pour déterminer le typage HLA.

Principales contre-indications médicales au don de moelle osseuse :

Affections cardiaques, hypertensions artérielles, affections respiratoires, maladie du système nerveux, affections cancéreuses, affections métaboliques (diabète, insuffisance hépatique), traitements anticoagulants, antécédent de phlébite ou d'embolie pulmonaire, problèmes dorso-lombaires, affections neuromusculaires, certaines réactions allergiques graves, surcharge pondérale importante, conduites à risque et de façon générale, toute prise de médicaments à long terme.

Dès lors que ces conditions sont remplies vous êtes inscrit au « Registre France Greffe de Moelle ».

Créé en 1986, il est géré par l'Agence de la Biomédecine (ABM). Il rassemble les Donneurs Volontaires de Moelle Osseuse (DVMO) soit actuellement plus de 263 000 donneurs. Il est membre de la *World Marrow Donor Association* (WMDA) qui regroupe 76 registres internationaux (soit plus de 31 millions de donneurs dans près de 60 pays). Pour plus de renseignements et inscriptions rendez-vous sur : www.dondemoelleosseuse.fr

Comment donne-t-on sa moelle osseuse ?

Si vous êtes compatible, vous devenez « vital » pour le malade auquel le médecin a prescrit une greffe de moelle osseuse.

Le centre d'accueil où vous êtes inscrit vous contacte. Vous fixez ensemble un rendez-vous afin de vérifier votre état de santé et votre engagement au don de moelle osseuse. Cet engagement se concrétisera par la signature de celui-ci auprès du Tribunal de Grande instance dont vous dépendez. Afin d'assurer la sécurité du don pour vous et pour le malade, des examens cliniques et biologiques sont pratiqués.



PROCHAINE COLLECTE DE SANG :

Rendez-vous pour la prochaine collecte aux Martres-de-Veyre, à la salle des fêtes, le lundi 23 juillet de 8h30 à 11h30 et de 16h à 19h30. Soutenez le don de sang et faites le savoir autour de vous !

Le prélèvement de moelle osseuse est planifié de 1 à 3 mois à l'avance, ce qui laisse le temps au donneur de prendre les dispositions nécessaires et de s'organiser sereinement.

Deux modes de prélèvement sont pratiqués, c'est le médecin greffeur qui, dans l'intérêt du malade, propose la méthode la plus appropriée :

1. Prélèvement dans le sang par aphérèse : quelques jours avant le don, un activateur de production de cellules souches aura été administré au donneur. Concentrées dans le sang, les cellules seront prélevées par filtration du sang. La durée du prélèvement est d'environ 4 heures. Actuellement, c'est

le mode de prélèvement le plus courant.

2. Prélèvement dans les os postérieurs du bassin sous anesthésie générale nécessitant une hospitalisation de 48 heures.

En s'inscrivant pour le don, chaque donneur volontaire de moelle osseuse donne son accord pour les deux types de prélèvements.

La greffe du malade :

Avant la greffe, le malade est traité par chimiothérapie et/ou radiothérapie pour détruire ses cellules malades.

La greffe s'effectue par simple transfusion du greffon au malade. La moelle osseuse va se reloger automatiquement dans ses os et reproduit des cellules sanguines saines. ■

CMV (cyclotourisme des Martres-de-Veyre)

La moitié de la saison est passée, place aux grandes sorties estivales !



Les horaires de sorties des mois à venir (place de la salle des fêtes) :

Juin : 7h30 pour les groupes Sport 1 et 2 et 8h00 pour le groupe 3

Juillet : 7h30 pour tous les groupes

Août : 7h30 pour tous les groupes

Septembre : 8h30 pour tous les groupes

CYCLOTOURISME :

Le 1^{er} avril s'est déroulé la cyclosportive l'Héraultaise. Alexandre, le plus jeune adhérent de 15 ans, a fait le circuit de 48 km (800m de dénivelé positif) à 27.5 km/h de moyenne ! Bravo à lui. Les autres collègues représentant Les Martres-de-Veyre ont affronté le parcours plus montagneux (1 600m de D+ !) de 87 km. Assez dure, cette épreuve mérite de revenir l'année prochaine tant les paysages valent le détour.

Rendez-vous aussi est pris pour de nombreux cyclistes des Martres pour la fameuse *cyclo des Copains* à Ambert dimanche 2 juillet.

Contact pour la section cyclotourisme :

Christophe à christtixier@gmail.com

CYCLO-SPORT :

Les membres de la section Ufolep ont prolongé la moisson de places, podiums et victoire ! Les places dans les 10 premiers :

Pessat Villeneuve le 18 mars : 6^e Mickaël, et 8^e Olivier ; **Clerlande** le 24 mars : 8^e ; **Trévol**

le 31 mars : 9^e Olivier ; **Beaumont** le 2 avril : 2^e place d'Olivier, 8^e de Didier ; **Bellerive s/ Allier** le 2 avril : victoire de Mickaël ! 3^e place pour Jean-David qui complète le podium ; **Aigueperse** le 7 avril : 3^e Mickaël, 9^e Olivier ; **Montmarault** le 8 avril : 9^e Christophe ; **St Eloy les Mines** le 14 avril : 4^e Jean-David, 5^e Mickaël, 6^e Julien, 8^e Lionel ; **Sauxillanges** le 21 avril : 3^e Mickaël.

Depuis mars et la 1^{ère} compétition, une seule course n'a pas vu les couleurs des Martres dans un top 10. Et c'est à Gerzat où Olivier a crevé alors qu'il était dans la bonne échappée de 7 coureurs... Gageons que l'année prochaine vengera cette erreur statistique.

Dernière minute :

Dernier week-end d'août : superbe sortie club en perspective autour du lac Léman !

Plus sportif : plusieurs coursiers se sont inscrits à la cyclo « Les 3 cols Matériel-vélo » le 10 mai (137km / 2600m D+ ou 99 km / 1700m D+). De la bosse, rien que de la bosse !

Dans le précédent bulletin municipal, était annoncée la présentation des nouveaux maillots. Un retard à la

fabrication empêche malheureusement de vous les montrer dans ce bulletin. Rendez-vous donc en septembre !

Contacts pour la section cyclo-sport :

Laurent à cortial63@gmail.com

ou Lionel à lionel.payan63@orange.fr ■



Bellerive : victoire de Mickaël et 3^e place de Jean-David



Aigueperse : Lionel, Mickaël, Jean-David et Olivier

Basket-Club du Val de Veyre (BCVV)

Bonne ambiance au loto du BCVV



Le loto du Basket-Club du Val de Veyre s'est déroulé le 18 mars dans une ambiance conviviale et familiale. Les lots proposés ont attiré un nombreux public venu tenter sa chance.

L'après-midi a été bien rempli, entre temps de jeu et de pause détente. Nombre de personnes ont apprécié de se retrouver à la buvette où étaient proposées boissons, friandises et crêpes confectionnées sur place par des bénévoles.

Le président, Laurent Romaniuk, et les membres du bureau, tiennent à remercier les licenciés du club et leurs familles pour leur participation active, tant pour la prévente des cartons que pour la mise en place et le rangement de la salle. **L'argent récolté lors de cette manifestation aidera le BCVV aux investissements à venir pour les équipements et la formation des licenciés.**

Au cours de cette même semaine, un bon



nombre de membres du club ont assisté au match spectacle des *Harlem Globetrotteurs* mêlant technique et humour. La saison se poursuit avec d'autres projets sportifs et

extra-sportifs. Veuillez noter dès à présent l'assemblée générale du club qui se tiendra le vendredi 6 juillet à 19 heures à la salle du Parc aux Martres-de-Veyre. ■

USMV Football

Les événements du club



Une quarantaine de jeunes au stage de Pâques :

Profitant des vacances de Pâques, l'USMV Football a organisé un stage qui a regroupé 40 jeunes, des U8 aux U15, encadrés par des éducateurs et aides-éducateurs du club.

Le succès constant de ces stages provient de la qualité des animations, des séances, dans une ambiance conviviale. À noter, l'aide précieuse des dirigeants et de nombreux parents de joueurs, lesquels n'hésitent pas à participer à toute l'organisation, que ce soient pour les repas et autres activités liées à la logistique.

Le prochain stage d'été se déroulera du 9 au 13 juillet, et les inscriptions atteignent déjà près de 60 candidats, alors que la limite ne devrait pas trop dépasser ce nombre, car au-delà cela deviendrait difficilement gérable.

Assemblée générale du club :

Elle se déroulera le samedi 30 juin, à partir de 11 heures, au foyer du stade. Toutes les personnes désirant s'investir seront

évidemment les bienvenues. À l'issue de cette assemblée sera prévu un barbecue pour tous les participants (inscriptions obligatoires).

Déplacement des jeunes à Saint-Étienne :

Le club des supporters de l'USMV Foot, outre

l'annuelle organisation de l'arbre de Noël, a offert récemment une rencontre de Ligue 1 (ASSE-Troyes) aux licenciés de l'école de football.

La cinquantaine de jeunes présents, encadrés par les éducateurs, ont particulièrement apprécié ce déplacement qui s'inscrit dans la continuité des précédents. ■



Le groupe de stagiaires et les éducateurs présents à la session de Pâques

Marre-toi et Partage

Des actions pour aider le village de Kho



En 2018, l'association Marre-toi et Partage a souhaité porter principalement son aide à une petite école de village à Kho, au Laos.

L'association a le projet de construire une classe supplémentaire, qui servira aussi de bibliothèque.

Serge Moulin, vice-président, s'est rendu sur place (sur ses fonds propres) pour lancer le projet en partenariat vers la directrice d'école. Une somme de 500 euros a été remise au maire du village devant les autres instituteurs, des habitants du village, et une centaine d'enfants de l'école.

Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, des sommes seront versées pour la continuité du bâtiment. À l'heure actuelle, des travaux de terrassement ont été réalisés. M. Moulin a remis également des médicaments pour alimenter le dispensaire du village.

Une autre opération a été menée par notre représentant. Il a convoyé des médicaments à un Français qui vit dans le sud du Laos et qui vient en aide à son village en faisant l'infirmier. Une somme de 100 euros lui a été confiée pour réaliser des travaux de changement de plaques translucides qui permettront à leur école de ne pas utiliser l'éclairage électrique durant la journée. Une économie non négligeable. Aujourd'hui, les travaux ont été effectués avec succès et Marre-toi et Partage a reçu des photos et la facture correspondante. Merci à Yai et Bertrand Martin pour leurs implications dans cette aventure. La tâche n'est pas facile car ils sont basés à Pukhet en Thaïlande.

Rappel :

Pensez à venir prendre une bouffée de bonne humeur au prochain Festival de la Bonne Humeur le samedi 09 juin au parc municipal

des Martres-de-Veyre. Au programme : le groupe des *Flying Tractors*, une conteuse, des jeux, des clowns... ■





✦ Aéromodélisme de la Vallée de la Veyre (AVV)

Retour sur le meeting d'aéromodélisme indoor

Si les frimas de l'hiver causent bien des désagréments, ils n'arrêtent pas les aéromodélistes passionnés. Ainsi, en ce dimanche du 11 mars au gymnase André-Boste de Vic-le-Comte, était organisé un meeting indoor qui, comme son nom l'indique, permet l'activité modéliste bien calfeutrée à l'intérieur d'une salle où peuvent évoluer des avions très légers et très maniables, grâce à leurs matériaux composites. À cette occasion, le club Aéromodélisme de la Vallée de la Veyre a accueilli des clubs régionaux de Saint-Flour, Brioude, Pardines et Cournon, clubs enchantés de pouvoir montrer leurs machines et leurs talents au cours de **différentes animations qui ont ponctué une journée riche en émotions**. Devant M. Antoine Desforges (1^{er} adjoint de Vic-le-Comte et conseiller départemental) et un public enthousiaste, les modélistes ont fait évoluer différents modèles d'avions mais aussi des petits aéroglisseurs (aérocat) sans oublier des engins nouveaux : les fameux drones qui ont permis au public de voir en images les phases de vol sur un écran. Après de nombreuses courses animées (pylônes, slaloms) et des démonstrations de voltiges acrobatiques, les aéromodélistes se sont promis que la prochaine fois, comme de coutume, ils feront encore mieux pour leur public. ■



✦ Amicale Laïque (ALMV)

Les événements à ne pas manquer



Dimanche 29 avril, l'Amicale Laïque a tenu son vide-greniers et sa bourse aux vêtements/puériculture.

Le vide-greniers a connu un succès mitigé du fait de la météo, alors que la bourse (dans la salle des fêtes) a elle très bien fonctionné, avec plus de 100 emplacements de vente et de nombreux visiteurs. Succès également pour la buvette avec ses crêpes, frites, cafés, etc. Au final, dure journée pour les organisateurs, mais satisfaction quand même.

Prochain RDV : dimanche 07 octobre 2018.

À venir :

L'Amicale Laïque s'adresse aux enfants et à leurs parents pour leur proposer diverses activités (à partir de 6 ans) pour la rentrée de septembre 2018 :

- **Dessin/Peinture** : le mercredi matin et après-midi, du fait de la nouvelle semaine scolaire. Contact : Bertille Thevenet au 06 99 09 97 42.

- **École de Cirque** : les jeudis et vendredis de 18h à 19h30. Contact : Anthony Borel au 06 89 97 25 54.

- **Impro-Théâtre** : les jeudis à 16h30 ou 17h (en fonction de l'âge). Durée 1h30. Contact : Bertille Thevenet au 06 99 09 97 42.

- **Crochet/Tricot** : jours et heures à définir. Contact : Mme Fugère au 07 89 57 19 72.

Ces activités s'adressent aussi aux ados et aux adultes. Bien entendu, les autres activités de l'Amicale Laïque subsisteront, sauf imprévu.

Enfin, de nouveaux tarifs sont à l'étude, sur la base de 30 semaines environ, hors vacances scolaires en principe. ■



En Toutes Lettres

L'association a besoin de vous

L'association ne veut pas s'arrêter en si bon chemin, mais hélas, les projets et les ateliers demandent un peu de temps et surtout des personnes. C'est pourquoi l'association recrute.

En Toutes Lettres souhaite réunir des personnes pour créer, partager, échanger dans la plus grande des convivialités. Elle recherche des membres qui souhaiteraient s'investir dans les projets actuels et surtout dans le futur de l'association, afin de diversifier et pourquoi pas augmenter plus encore ses activités. Si vous êtes intéressé vous pouvez contacter le président :

Claude Revel : 06 87 94 93 71.

Mail : ass.entouteslettres@gmail.com

CONCOURS DE DESSINS POUR ENFANTS :

L'association organise un concours de dessins sur le thème de « la Nature ». Il est ouvert du 14 juin au 30 septembre 2018.

Règlement :

Article 1 : le concours de dessins est ouvert

aux enfants de la commune des Martres-de-Veyre et autres communes alentours. Il sera composé de 3 catégories d'âges : les enfants de 6 à 7 ans, de 8 à 9 ans, et de 10 à 11 ans. Un seul dessin sera accepté par enfant.

Article 2 : les dessins doivent être réalisés sur du papier à dessin, sur une feuille de format A4. Tout autre format et mise en page ne sera pas présenté à la décision du jury.

Article 3 : un formulaire de participation doit accompagner le dessin. Doivent obligatoirement y figurer : le nom, le prénom, l'adresse, l'âge du participant, sa classe et le nom de son école.

Aucune information ne doit figurer côté dessin.

Le formulaire et le dessin non plié doivent être déposés ou envoyés à l'adresse suivante : M. Claude Revel, 2 rue Lucien Gachon 63730 Les Martres-de-Veyre.

Article 4 : les enfants auteurs de dessins primés seront récompensés le jour du Salon

du Livre, qui se déroulera le 14 octobre 2018 à la salle des fêtes aux Martres-de-Veyre. Tous les dessins seront exposés le jour du Salon.

Article 5 : le jury sera composé de 7 personnes (les enfants des membres du jury ne peuvent pas participer au concours). Il se réunira pour élire un seul dessin gagnant pour chaque catégorie d'âge.

Article 6 : l'association se réserve le droit à tout moment d'apporter ou d'annuler le concours si les circonstances l'exigent. Il peut également apporter toutes précisions ou modifications si cela s'avère nécessaire.

Article 7 : il sera demandé aux parents l'autorisation pour que le nom de l'enfant participant puisse figurer sur le support dessin et dans la presse.

Article 8 : le simple fait de participer implique l'acceptation et l'application du présent règlement. ■

USMV Rugby

Les Martres : champions d'Auvergne



Samedi 21 avril dernier, dès le matin, l'ambiance était chaude au stade des Gravanches, les deux équipes seniors des présidents Dauzat et Weismeschkirch étaient engagées en finale du championnat d'Auvergne.

Malgré un match sérieux, l'équipe réserve s'inclinait contre Saint-Yorre 13 à 8, mais leur déception fut de courte durée car l'équipe fanion affrontait une solide équipe de Thiers.

Sans complexe, les joueurs martrois attaquaient tous les ballons et marquaient sur une interception de Coerchon puis en force par Bastien Theron. La deuxième mi-temps fut à l'avantage des Martrois concrétisée par 2 essais de Coerchon et Sausseau et 3 transformations de Frédéric Reynier (titré pour la 4^e fois).



Score final : 26 à 6 !
Le bouclier a été fêté le soir même au

stade du Lot avec les supporters autour d'un barbecue géant ! ■

Secours Catholique

De l'aide pour les plus démunis



Une équipe de 7 bénévoles accueille tous les vendredis de 15 heures à 17h30 (rez-de-chaussée du Chantou prêté gracieusement par la mairie) les personnes en grande précarité (moins de 10 euros par jour pour vivre) envoyées par les assistantes sociales (soit 80 familles en 2017).

Chacun est accueilli individuellement et écouté. Au-delà de l'aide alimentaire ou financière, l'association essaie de subvenir à d'autres besoins en apportant parfois une aide à l'accompagnement pour la recherche

d'emploi, aux vacances, etc.

L'aide alimentaire étant de deux colis par mois, ce moment se déroule autour d'un café ; la personne peut discuter avec un bénévole ou d'autres bénéficiaires si elle le désire. Elle retrouve ainsi du lien social, puis à la fin de la prise en charge un point est réalisé avec le Secours Catholique.

« Catholique » veut dire au service de tous. Il n'y a donc pas de discrimination d'origine, de religion ou de façon de vivre. L'association est ouverte à tous, croyant ou non.

Accompagner dans l'idée du Secours Catholique, c'est faire un bout de chemin avec une personne, en confiance et dans la durée. C'est favoriser la libération de son potentiel pour qu'elle soit mieux en capacité d'agir sur ses difficultés pour redevenir davantage actrice de sa vie et retrouver du lien social.

L'équipe aimerait pouvoir proposer des ateliers collectifs pour que les personnes concernées retrouvent du lien social et confiance en elles. Pour l'instant, les locaux ne le permettent pas mais l'association recherche une solution. ■

Club Saint-Martial

Bon anniversaire aux anciens du club !

Au cours d'une magnifique journée de fin avril, le club Saint-Martial a fêté les anniversaires de ses anciens, qui cette année 2018 ont franchi une dizaine d'années de plus. Autour d'un succulent repas, la journée s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse, la joie et la bonne humeur étaient au rendez-vous.

Date à retenir :

Repas fin de saison : le dimanche



24 juin 2018.

Ouverture du club :

Juin 2018 : uniquement les jeudis (fermé les mardis).

Juillet 2018 : uniquement jeudi 05 juillet puis ensuite fermé jusqu'au mercredi 05 septembre 2018.

Reprise : jeudi 06 septembre 2018 à 14 heures.

Contact :

Président : Jean Lafougère
Tel : 04 73 39 82 30 (en cas d'absence, laissez un message)
Email : td.eg.ct@orange.fr ■

Carrosserie
JOAQUIM
et Fils

Tôlerie - Peinture - Mécanique
Toutes marques - Pare Brise

"Agréé ASSURANCES - Prêt de véhicules"

04 73 39 93 88

41, rue de la Tuilerie - 63730 Les Martres de Veyre

Agnès GOUNY-FONTFREYDE
NOTAIRE

Notaire

www.gounyfontfreyde.puy-de-dome.notaires.fr

Rue Colonel Gaspard - B.P. 16
63730 LES MARTRES DE VEYRE
Email : office.gouny-fontfreyde@notaires.fr

Tél. : 04.73.39.90.76
Fax : 04.73.39.27.74



Les rendez-vous à ne pas manquer

Tous les musiciens de l'Orchestre d'Harmonie des Martres-de-Veyre remercient les habitants de la commune pour leur accueil chaleureux lors du passage des membres honoraires. Le soutien financier reçu par les Martrois permet d'assurer un bon fonctionnement de l'orchestre.

Après un échange avec l'Harmonie de Mably (42), qui s'est concrétisé par un concert commun le 7 avril dernier à Mably, les musiciens ont commencé les préparatifs du 150^e anniversaire qui aura lieu l'année prochaine pour vous proposer un programme à la hauteur des festivités.

En attendant, et pour clore cette année, l'OHMV a joué le **samedi 5 mai à 20h30** à la salle polyvalente de Pont-du-Château et participera à la Fête de la Musique des Martres-de-Veyre le **16 juin prochain**. Puis, l'OHMV terminera la saison 2017-2018 par une scène d'été le **vendredi 29 juin**



aux Martres-de-Veyre (le lieu dépendra de la météo et sera précisé par affichage).

L'OHMV vous attend nombreux lors de ces rendez-vous ! ■

Chorale des Martres-de-Veyre

Beau succès pour le concert de printemps

C'était une première que ce concert d'après-midi le dimanche 25 mars ! Malgré le temps doux et ensoleillé, de nombreux spectateurs y ont assisté. Sur le thème du chant choral, il a regroupé la chorale des Martres-de-Veyre, organisatrice et dirigée par Aurélien Gendre, l'EN.VO.L de Lempdes, dirigé par Gabrielle Petit et le Petit Chœur du Solstice, dirigé par Catherine Chabrut. Le programme, très éclectique, a balayé

plusieurs styles et époques musicales, de la Renaissance à la variété, en passant par un gospel joyeux et des airs d'opéra aux envolées lyriques remarquées. Il a été unanimement apprécié pour cette diversité et applaudi chaleureusement par un public conquis. Rendez-vous est pris au printemps prochain !

Vous avez également pu retrouver la chorale des Martres-de-Veyre au concert donné par la chorale *Choeur de Papier* le samedi 2 juin à 20h30, à la Ste-Chapelle de

Vic-le-Comte.

Prochain rendez-vous : la Fête de la Musique de Mirefleurs.

POUR NOUS REJOINDRE :

D'ores et déjà, si vous êtes intéressé(e) pour rejoindre la Chorale (l'association manque notamment de ténors, voix haute des hommes et d'alti, voix basse des femmes), vous pouvez nous joindre à chormv@gmail.com ou sur notre site : www.choraledesmartresdeveyre.fr. ■



Petit chœur du Solstice



Chorale des Martres-de-Veyre

Judo-Club (JCMV)

La belle jeunesse des Martres-de-Veyre



Ils sont poussins ceintures jaunes, et ils sont en train d'écrire une des plus belles pages du club. Ils ont l'âge des jeux et de l'insouciance, mais ils s'entraînent depuis plusieurs années déjà. Petit à petit, ils apprennent les différentes techniques de judo. C'est comme cela qu'une dynamique est née, et jour après jour, un groupe s'est constitué. La complicité, le plaisir de se retrouver, mais aussi l'assiduité et l'envie d'apprendre s'invitent à chaque séance. Encadrés par leurs entraîneurs, Etienne Buisson et David Talabard, les jeunes judokas participent régulièrement aux compétitions de la région et représentent brillamment notre commune. Faisant preuve d'une envie incroyable, ils progressent à chaque sortie et se disputent les plus belles places.

Cette année a été l'occasion pour eux de voyager : c'est ainsi qu'ils sont allés à Bourges pour se mesurer aux meilleurs de la région voisine, ou à Moulins pour partager un entraînement avec des membres de l'équipe de France. Personne ne saurait dire quelle est la plus grande qualité de ce groupe, mais une chose est certaine : la vie est devant eux et un très bel avenir les attend au Judo-Club des Martres-de-Veyre.

Rendez-vous :

Dimanche 17 juin, à la Maison des Sports Jean-Zay à partir de 10 heures, aura lieu le gala de fin d'année. Ce sera l'occasion de venir applaudir cette belle jeunesse des Martres de Veyre ; ils le méritent ! ■



 **Le Chantou**

Après les cours... la scène !



Groupe « hip-hop »

Durant toute cette saison, les danseuses et les acteurs du Chantou ont travaillé avec leurs professeurs dans une ambiance studieuse et conviviale. Les beaux jours amenant avec eux de nombreuses scènes, ce sont autant d'occasions de sortir des murs du Chantou et de présenter ce travail à un public plus large.

Le 28 avril, le training de hip-hop organisé par le Chantou à la salle des fêtes des Martres-de-Veyre a été un moment d'échange avec les danseurs, les passants et des professeurs extérieurs (Arnaud Ousset et Skeny tous les deux membres, entre autres, de *Supreme Legacy*).

L'événement « De Fil en Chemin », organisé par la FAL (fédération des associations laïques), a proposé aux associations de danse amateur du Puy-de-Dôme de présenter leurs travaux chorégraphiques. Ce rendez-vous s'est déroulé **le dimanche 27 mai 2018**, salle Jean-Cocteau à la Maison de la Culture de Clermont-Ferrand. Le Chantou y a présenté deux groupes d'enfants (en danse classique et Modern Jazz) et sa pré-compagnie.

Samedi 2 juin, s'est également déroulée une journée sur le thème des sources (dans le cadre de la **Semaine martroise du développement durable**, organisée par la commune) où étaient présentes les sections danse et théâtre du Chantou.

Ce fut un avant-goût de **l'événement « Théâtre & compagnies »** qui se déroulera **le dimanche 17 juin**. Ce dernier mettra en lumière ce que Les Martres-de-Veyre compte d'activités des « arts de la scène ». Ainsi cette année, aux côtés des acteurs

et des danseuses du Chantou, la toute jeune école de cirque de l'Amicale Laïque viendra présenter son travail.

D'autre part, pour la 3^e année consécutive, le Chantou sera présent à la Fête de la Musique des Martres-de-Veyre **le 16 juin**, avec trois groupes, en particulier celui du hip-hop qui réalisera une « battle ».

Enfin, le gala de danse se déroulera au Polydôme de Clermont-Ferrand le dimanche

24 juin à 17h30. Le thème de cette année est « la machine à voyager dans le temps ». Cette dernière emmènera les 220 danseuses de la Préhistoire aux clones, au travers de 19 tableaux chorégraphiés par les cinq professeurs : Joëlle, Frédérique, Yohann, Anaëlle et Loreen.

Rentrée 2018 :

En parallèle, le Chantou prépare sa rentrée 2018-2019 avec de nouveaux cours (arrivée probable de la danse de salon) ainsi que de nouveaux projets dont un en particulier pour les 150 ans de l'Orchestre d'Harmonie des Martres-de-Veyre, en collaboration avec l'École de Musique Mond'Arverne-Gergovie et des chorales du département dont celle des Martres-de-Veyre. ■



Danse adultes « Modern Jazz »



Groupe « danse classique »

BUDGET PRÉVISIONNEL 2018

Le conseil municipal s'est réuni le 29 mars 2018 pour voter le budget prévisionnel 2018 (BP) de la commune. Celui-ci a été adopté à la majorité des suffrages.

Section	BP2014	BP2015	BP2016	BP2017	BP2018	Variation (%) 2018/2017
Fonctionnement	3 198 962 €	3 243 251 €	3 331 027 €	3 381 025 €	3 428 883 €	1.4
Investissement	1 648 385 €	1 546 593 €	2 543 014 €	2 669 814 €	2 301 711 €	-13.8
Total	4 847 347 €	4 789 844 €	5 874 041 €	6 050 839 €	5 730 594 €	-5.3

Investissement 2018 : par rapport à 2016 et 2017, le programme d'investissement est moindre, mais néanmoins important. Effectivement, plusieurs investissements inscrits en 2017 n'ont pas été réalisés, et sont réinscrits en 2018. C'est notamment le cas de :

- **L'école numérique :** le programme initié en 2016, dans le cadre d'une opération mutualisée entre les communes de l'ex communauté de communes GVAC voit enfin sa concrétisation. En effet, l'installation vient d'être faite courant mai. Le retard dans la réalisation de ce projet est essentiellement dû à l'instruction des dossiers de subventions.
- **Les travaux de réfection de voirie rue de la Tuilerie :** le début ayant été reporté sur 2018, la totalité des travaux de voiries (hors éclairage public) sont inscrits sur ce budget.
- **La mise en sécurité d'espaces dans le quartier des Forts** (présence d'une cavité sous l'espace Jean-Pierre-Décombas ainsi qu'une maison menaçant de s'effondrer) : ces travaux ont été reportés du fait d'imprévus dans la mise en œuvre.
- **Le bâtiment modulaire zone de l'Espinasse :** pour le tennis et l'aéromodélisme.

Fonctionnement 2018 : le budget de fonctionnement prend en compte pour le deuxième trimestre 2018 la **suppression des TAP**, donc des charges de personnel ou de service moins importantes. Il est tenu compte aussi de la **baisse du poste énergie**, suite à la rénovation de l'éclairage public et de la variation à la commande. **Les travaux d'entretien des terrains et bâtiments** sont plus importants. **Le programme culturel est plus dense ainsi que les festivités** avec notamment un forum commerce/artisanat mettant en avant les métiers du tissu économique et local de la commune et une redynamisation de la Foire de la Ste-Catherine.

Loi de programmation des Finances Publiques 2018 à 2022 (LPFP) et projet de loi de finances 2018 (PLF 2018), les principaux points concernant le bloc communal :

• **Gel des concours financiers de l'État** (hors FCTVA).

• **Les contrats État - collectivités locales**, qui plafonnent l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à 1,2% par an (ne concernent que les collectivités qui ont plus de 60M€ de dépenses réelles).

• **Le « grand plan d'investissement » :** 57Md€ sur 5 ans dont 10 Md€ pour les collectivités locales. Quatre axes prioritaires : la transition écologique (dont l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics), l'amélioration de l'accès à l'emploi, la compétitivité et l'innovation, et le numérique avec une poursuite de la dématérialisation du service public.

• **Fiscalité :**

- Revalorisation des valeurs locatives cadastrales par l'État : +1,2% (+0,4% en 2017, +1% en 2016).

- Dégrèvement progressif de la taxe d'habitation en 3 ans pour 80 % des foyers au titre de leur résidence principale d'ici 2020 (30% en 2018, 65% en 2019, 100%

en 2020). L'État prendra en charge la partie de la taxe d'habitation concernée par le dégrèvement selon les impositions de 2017. Un dégrèvement à 100% dès 2018 pour les personnes fragiles et les plus défavorisées (sous condition de ressources).

Les éventuelles augmentations de taux ou diminutions/suppressions d'abattement seront supportées par la totalité des contribuables.

Dotations de fonctionnement :

• **DGF :** fin de la période de baisse, elle continuera néanmoins de fluctuer en fonction de l'évolution de la population et de l'écrêtement lié au potentiel fiscal par habitant.

• **Péréquations :** progression moins importante qu'en 2017 : DSU + 5,3% ; DSR 6,3% ; Enveloppe DNP maintenue au niveau 2017.

• **Baisse du FDPTP** (-14%).

• **Revalorisation de la dotation des titres sécurisés** (39,8M€ + 21,5M€).

- Rappel avant 2018 : 5 030€ pour la

délivrance des passeports.

- À partir de 2018 : 8 580€ pour la délivrance des passeports et cartes d'identité ou 12 130€ si le nombre de titres sécurisés dépasse 1875, ce qui sera certainement le cas pour la station des Martres-de-Veyre. Néanmoins cette dotation de l'État est loin de compenser la charge financière en termes de ressources humaines. C'est la solidarité de collectivités locales voisines, par la mise à disposition de personnel des communes Mirefleurs, Orcet, La Roche-Blanche et Vic-le-Comte qui permet à ce service de proximité d'être le plus efficace possible avec un coût supportable par la commune.

• **Fonds de soutien au développement des activités périscolaires**, maintenu pour les communes dispensant ces activités et conservant la semaine scolaire de 4j 1/2.

Dotations d'investissement :

• **Suppression de la réserve parlementaire.**

• **DETR**, montant 2017 majoré d'une partie de la baisse de la réserve parlementaire.

• Baisse de la DSIL.

Les chiffres clés de la commune :

- Strate de population : 3 500 à 5 000 habitants
 - Population légale au 1^{er} janvier 2018 : 4 024 habitants (population municipale : 3 949, comptée à part : 75).
 - Superficie : 928ha - Voiries : 31,75km
- En 2017 : population 4015 habitants (- de 20 ans : 23% ; 20-60ans : 52,3% ; +de 60ans : 24,7%)

	Commune	Département	Région	National
2017: Quelques comparaisons en €/habitant				
Ressources fiscales (impôts locaux)	358 €	475 €	426 €	407 €
Encours de la dette	800 €	1 271 €	763 €	689 €
Dépenses d'équipement	339 €	308 €	323 €	294 €
2016: Revenu fiscal moyen				
	25 198 €	25 792 €	29 481 €	26 700 €
Nombre de foyers fiscaux: 2 246				
Nombre de logements imposés à la TH: 1 824 (dont 2,6% résidences secondaires)				



Le fonctionnement

Définitions:

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement
 DSU/DSR : Dotation de Solidarité Urbaine / Rurale
 DNP : Dotation Nationale de Péréquation
 FDPTP : Fonds départementaux de compensation de la taxe professionnelle
 DETR : Dotation d'équipement des territoires ruraux
 DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement

DT : Dépenses totales
 RT : Recettes totales
 ADS : Service Autorisation Droit du Sol
 EHPAD : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
 GVAC : Gergovie Val d'Allier Communauté
 LUERN : Laboratoire Universitaire d'Enseignement et Recherche en Archéologie Nationale

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours
 SIEG : Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme
 TAP : Temps d'Activité Péricolaire
 ALSH : Accueil de loisirs sans hébergement
 RAM : Relais Assistantes Maternelles
 E.P.F-Smaf : Etablissement Public Foncier Smaf

Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 3 428 883 € avec un virement à la section d'investissement de 189 000 €. Il augmente de 1,4% par rapport au BP 2017.

Les dotations (DGF, DSR et DNP) n'étant pas notifiées par l'État au moment de la préparation du budget, les montants pris en compte sont donc estimés, en tenant compte des préconisations de la LF 2018. La récente notification des dotations montre un écart de 3 637€ (771 302€ pour 767 665€ estimés).

Les dépenses : hors virement à la section d'investissement baissent de 1,2%

Les charges à caractère général : 1 043 710 € (30,4% des dépenses totales) -0,4% par rapport au BP 2017 :

L'estimation des dépenses est faite par rapport aux dépenses réalisées l'année précédente et en fonction des nouvelles charges, ou suppression de certaines, des demandes des services (techniques, administratifs, ALSH/cantine, écoles, médiathèque) ainsi que des travaux d'entretien prévu sur les bâtiments, les terrains de sport et sur les voiries (dont la signalétique).

Les baisses les plus importantes par rapport à 2017 :

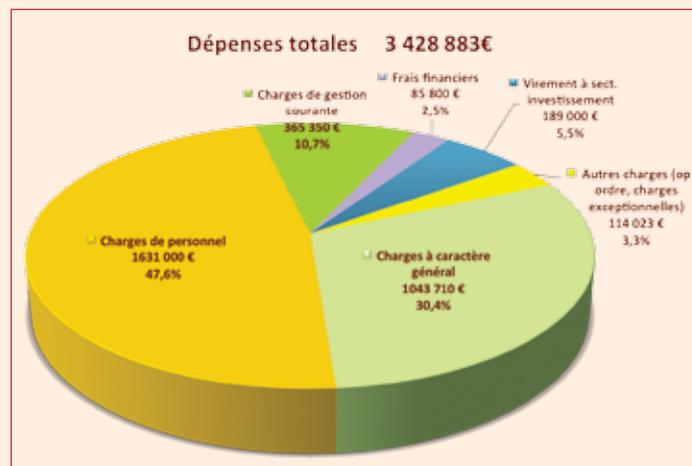
- L'eau : la consommation n'a pas baissé mais

en 2017 avaient eu lieu des régularisations de 2016 que l'on ne retrouve pas en 2018 (-4000€).

- Prise en compte de la baisse constatée depuis 2 ans pour les dépenses d'éclairage public suite à la mise en place de la variation à la commande et la rénovation des installations (-7000€)
- Moins de formations prévues. En 2017 il y avait eu 2 permis poids lourds (donc -10 000€).
- Produits de traitements pour les terrains (-3 000€), les autres fournitures non stockées, dont les travaux en régie (-4 000€), et les fournitures des services techniques (-3 500€). Ces montants sont en fonction des besoins exprimés par les services.
- Prime d'assurance multirisque (-6 900€)

suite au résultat de l'audit fait en 2017 (dont le coût était de 4 000€).

- Autres frais divers (-3 500€). Prise en compte de la suppression des TAP, sur le 4^e trimestre de l'année 2018.
- Les locations mobilières (-3 200€). En 2017, locations de benne pour l'école pendant les travaux.
- Entretien de voies (-13 000€) en fonction du besoin exprimé, plus de travaux de voiries prévus en investissement, entretien des réseaux (-1 800€). Réparations de bornes incendies en 2017.
- Divers services extérieurs (-22 600€). En 2017 projet cirque et prévision de régularisation de factures SBA que l'on ne reporte pas (décalage récurrent, qui sera ajusté si besoin).

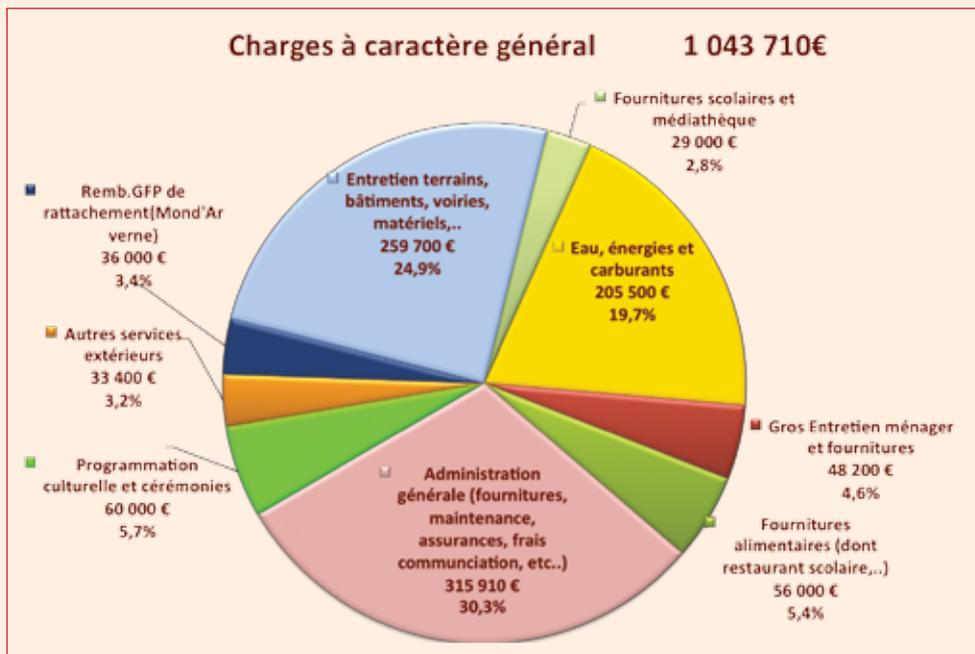


Les augmentations les plus importantes par rapport à 2017 :

- Fourniture de voirie (+3 500€), dont les fournitures pour la réfection d'allées au foot et dans le parc municipal.
- Entretien des terrains (+9 500€), dont l'entretien de terrains d'entraînement.
- Entretien des bâtiments publics (+19 000€), dont la rénovation de logements avant location et changement de la chaudière de la Maison des sports Jean-Zay.
- Entretien matériel roulant : (+ 6 000€) en fonction des réparations prévues.
- Maintenance (+ 3 000€) : le nouvel ascenseur de l'école primaire et les maintenances sur une année pleine des logiciels installés en 2017.
- Augmentation de l'assurance statutaire (+5 670€) : régularisation de l'année passée, après une très forte augmentation de 40 000€ en 2017.
- Frais d'actes et contentieux (+9 000€) : prévisions en fonction des affaires en cours.
- Fêtes et cérémonies (+9 700€) : augmentation en fonction des projets culturels et des manifestations, fêtes et cérémonies.
- Catalogues et imprimés (+2 000€) : prévisions du service communication avec une augmentation du nombre de foyers pour la distribution du bulletin municipal, et impressions selon les manifestations prévues.
- Frais de déplacement (+1 500€) : en prévision de l'indemnisation des agents des autres communes intervenant sur notre commune pour la délivrance des titres sécurisés.
- Frais de télécommunication (+1 200€) : nouvelle messagerie et Wifi 63.
- Frais de nettoyage des bâtiments (+ 1 700€) : augmentation des coûts.
- Remboursements à Mond'Arverne Communauté : (+ 6 880€) : augmentation en fonction du nombre de permis instruits par l'ADS (Service Autorisation Droit du Sol), et du nombre des entrées piscine pour l'école. Prise en compte également des coûts pour les chantiers d'insertion, projets pilotés par la communauté de communes (pour les Martres-de-Veyre cette année essentiellement du débroussaillage).

Les charges de personnel (50,3% des dépenses totales hors atténuation de charges ou 47,2% corrigées) -3,4% / BP 2017 :

Globalement les charges de personnel baissent malgré l'augmentation due à l'effet GVT (Glissement, vieillissement,



Technicité), c'est-à-dire les changements de grade, d'échelon, les heures complémentaires et supplémentaires avec principalement la prise en compte de la suppression des TAP à compter de septembre 2018.

Cette suppression entraîne une baisse des charges, mais a une incidence très forte sur les personnels (moins d'heures et donc perte de salaire).

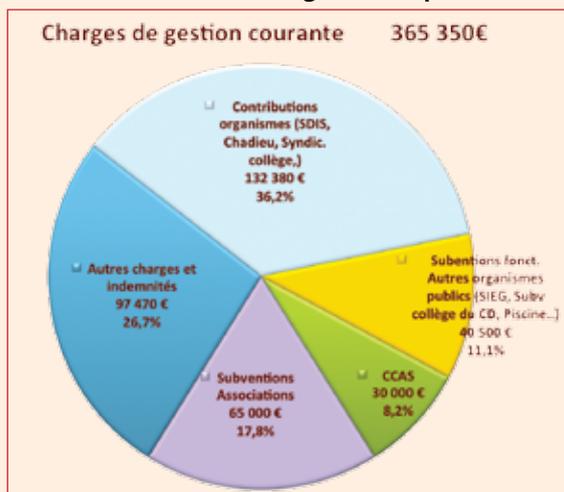
Les charges de gestion courante (11,3% des DT) +0,5% par rapport au BP 2017

Subventions aux associations : 65 000€

- Bien que la subvention à chaque association puisse varier, l'enveloppe globale reste inchangée par rapport à 2017.
- La variable d'ajustement est l'enveloppe des subventions exceptionnelles distribuée en fonction des projets associatifs et sur décision du Conseil municipal.

CCAS : 30 000€ (+ 5 000€) : pour garantir l'équilibre du budget CCAS et soutenir son action.

Contributions aux organismes publics :



sensiblement le même montant qu'en 2017.

- Dépense au profit du syndicat du collège pour l'entretien de la Maison des sports Jean-Zay (somme perçue en recette par l'intermédiaire du collège qui la perçoit du Département).
- Frais de piscine pour l'école élémentaire.
- Frais d'entretien de l'éclairage public et des décorations de Noël, par le SIEG.

Contributions aux organismes de regroupement et au SDIS dont :

- Participation de la commune au syndicat du collège.
- Participation au syndicat intercommunal de Chadieu (centre de loisirs).
- Diminution de la contribution au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) : -3 790€

Autres charges et indemnités sensiblement du même montant :

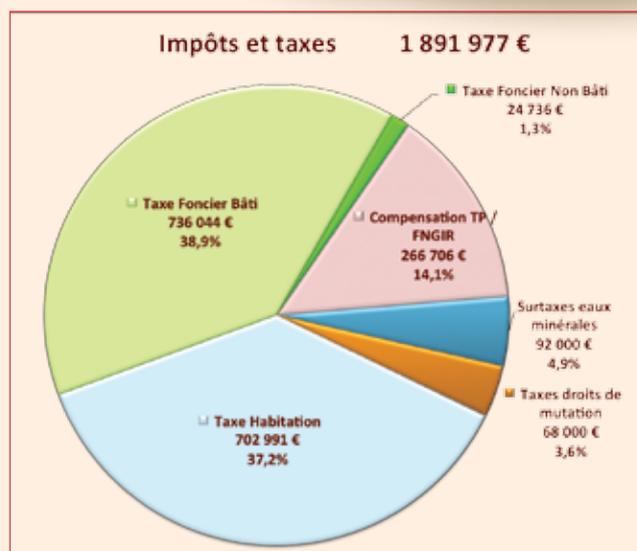
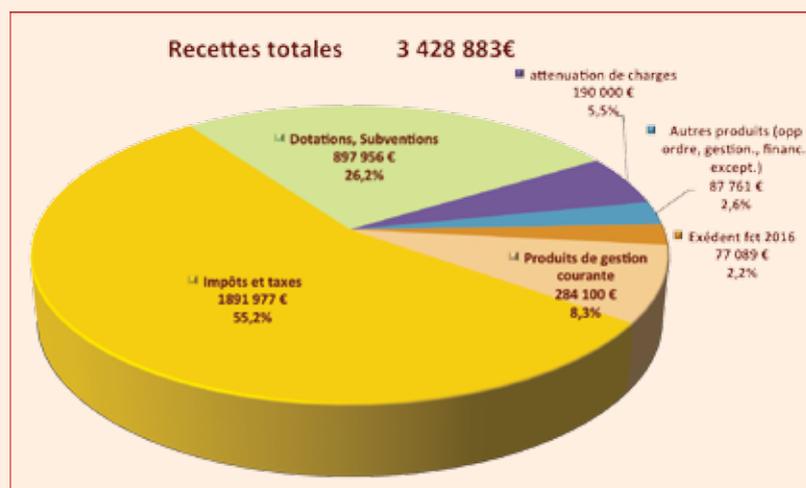
Ce sont les indemnités élus, cotisations retraite, les redevances pour les logiciels et autres charges de gestion courante.

Les charges financières (2,5% des DT) -2,9% par rapport au BP 2017 :

Baisse due au vieillissement d'une partie de la dette et à l'effet bénéfique des taux d'intérêts toujours très bas qui compensent largement les intérêts de l'emprunt 2017. À ce chapitre figurent les frais de ligne de trésorerie (dont celle prise pour les travaux de l'école élémentaire pour « attendre les subventions ») et ceux du prêt relais FCTVA pour ces mêmes travaux.

Les charges exceptionnelles + 10 453€ par rapport au BP 2017.

Les recettes :



Les impôts et taxes (55,2% des recettes totales)

+2,2% : PRINCIPALES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT

Les contributions directes : 1 463 771€ soit 77,4% de ce chapitre.

- En 2018, la loi de finances fixe la revalorisation des bases à +1,2%.
- Le Conseil municipal a voté les taxes communales 2018 au même taux que 2017.
- Les taxes sur les droits de mutation sont estimées à 68 000€ (+6 000€/BP 2017), ces ressources sont fonction des transactions immobilières sur la commune, l'estimation se réfère au réalisé de

2017.

- La surtaxe sur les eaux minérales : 92 000€, cette recette est fonction du volume de la commercialisation des eaux de *Ste-Marguerite*.
- Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) est un montant fixe.
- La compensation de la taxe professionnelle baisse en 2018 (-1,1%, soit -2 925€), du fait du transfert de la compétence PLU prise par l'intercommunalité.

Zoom sur la fiscalité de la commune :

Taux des taxes communales (en %)	2014	2015	2016	2017	2018
Taxe Foncière Bâti (TFB)	19,84	20,04	20,04	20,44	20,44
Taxe Foncière non Bâti (TFNB)	84,55	85,39	85,39	87,10	87,10
Taxe Habitation (TH)	14,28	14,42	14,42	14,71	14,71
Revalorisation des bases (fixée par l'Etat)	+0,9%	+0,9%	+1,0%	+0,4%	1,2%

Les DOTATIONS ET SUBVENTIONS (26,2% des RT)

+0,1% PAR RAPPORT AU BP 2017

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est la 2^e ressource de financement de la commune. Le budget a été voté avec les montants estimés des dotations.

- Hausse de la DSR et baisse de la DNP (cf loi de finances).
- Gel de la DGF.
- Baisse des autres subventions : pas de frais d'élection en 2018 et baisse de la subvention pour les TAP (environ 1/3 correspondant à la fin de l'année)
- Baisse du FDPTP (cf loi de finances)
- Hausse des dotations pour les titres sécurisés : + 8 580€ (passeports et cartes nationales d'identité) + 3 550€ (estimation du nombre de titres émis supérieur à 1 875/an)
- Baisse de la compensation de la taxe professionnelle et hausse de la compensation de la taxe d'habitation.

Les PRODUITS DE GESTION COURANTE (8,3% des RT)

+7,8% PAR RAPPORT AU BP 2017

- Les recettes du service ALSH (garderie et restauration scolaire) représentent le poste principal soit 250 000€. Il s'agit des prestations de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) pour la garderie et les TAP ainsi que les recettes de régie (paiement cantine et garderie).
- Le Conseil municipal a voté l'augmentation des tarifs des services ALSH à la prochaine rentrée scolaire (2018/2019), à hauteur de l'inflation connue au moment du vote du budget, c'est-à-dire de

février 2017 à février 2018, soit +1,2%.

- Les remboursements divers : 21 500€, dont la participation de la communauté de communes Mond'Arverne, pour les frais de fonctionnement des bâtiments mis à sa disposition (école de musique Mond'Arverne-Gergovie, le relais assistantes maternelles (RAM), multi-accueil Le Petit Prince,..), les frais de nettoyage de la perception et les frais d'utilisation des locaux mis à disposition de LUERN.

Les autres PRODUITS (DE GESTION, EXCEPTIONNELS, TRAVAUX EN RÉGIE) (2,6% des RT -18% PAR RAPPORT AU BP 2017)

- Les revenus des immeubles (50 000€), qui sont fonction de l'indice des loyers.
- Les produits divers de gestion courante : 10 000€, dont les loyers des immeubles gérés par l'EPF-SMAF, comme celui de La Poste, le remboursement des taxes pour les ordures ménagères des immeubles communaux par les locataires, les taxes foncières de la station de lavage.
- Les concessions et taxes funéraires, les redevances d'occupation du domaine public.
- Moins de travaux en régie et de recettes exceptionnelles.

L'exécédent de fonctionnement reporté : 2,2% DES RT (CF AFFECTATION DES RÉSULTATS 2017).

L'investissement

Définitions:

FIC : subvention du conseil départemental : fond d'intervention communal (programmation sur 3 ans)
DETR : Dotation Equipement des Territoires Ruraux,

versée aux communes éligibles dont le potentiel financier est <1,5 potentiel moyen national
FCTVA : fonds de compensation de la TVA (taux 16,404%)

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional
SIVOM : Syndicat intercommunal à vocation multiple
SMVVA : Syndicat mixte des vallées de la Veyre et de l'Auzon.

Le budget d'investissement s'équilibre à 2 301 711€ avec une prévision d'emprunt de 429 829€, il baisse de -13,3% par rapport au BP 2017.

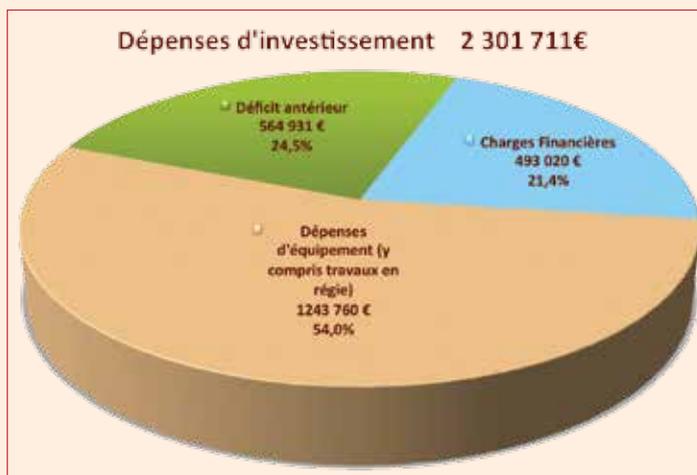
Le BP 2018 affiche un programme d'investissement malgré tout important avec 1 243 760€ de dépenses d'équipement (dont 521 400€ de report).

En effet, 2018 est l'année des travaux de voiries importants avec la rue de la Tuilerie, dont le début était initialement prévu en 2017. Travaux dans le cadre d'un groupement de commandes issu d'une mutualisation entre le SMVVA (syndicat mixte des vallées de la Veyre et de l'Auzon), le département du Puy-de-Dôme, le SIVOM (Syndicat intercommunal à vocation multiple) de la région d'Issoire et la commune. C'est aussi le début d'un programme pluriannuel de travaux de voiries dans différents quartiers.

L'école numérique : projet attendu depuis 2016 avec l'équipement en outils numériques des classes des écoles élémentaire et maternelle. Ce projet est le fruit d'un partenariat entre

dix communes de l'ancienne communauté de communes Gergovie Val d'Allier (GVAC), l'ingénierie étant assurée par M o n d ' A r v e r n e Communauté. Une mutualisation qui permet de solliciter des subventions FEDER (Europe) à hauteur de 60% du montant HT, auxquelles les petites communes n'auraient pu prétendre seules. La région est également sollicitée pour une subvention de l'ordre de 20%.

La commune des Martres-de-Veyre, en tant que « chef de file » du groupement de commandes, gère la partie comptable pour toutes les communes du groupement. Toutefois, dans le budget prévisionnel n'apparaît que la partie concernant la commune des Martres.



Une partie importante de l'investissement se trouve également dans l'aménagement de bourg avec la mise en sécurité d'espaces dans le quartier des Forts.

Des travaux complémentaires pour l'école élémentaire « clôtureront » la rénovation du bâtiment et de la cour.

Côté sportif, les travaux pour le bâtiment Zone de l'Espinasse (pour le tennis et l'aéromodélisme) vont pouvoir démarrer, ainsi que des travaux sur d'autres bâtiments.

Les dépenses :

Le déficit antérieur : 564 931€

Résultat du décalage entre les investissements et le recouvrement des recettes liées aux subventions. Pour éviter un emprunt de court terme supplémentaire, la commune a utilisé le fond de roulement et a contracté une ligne de trésorerie spécifique pour l'opération de rénovation de l'école élémentaire et de l'école numérique. La ligne de trésorerie sera remboursée à chaque subvention perçue.

Les charges financières : 493 020€

- Remboursement de la dette à long terme en capital : 291 000€.
- Remboursement des annuités EPF/ SMAF (organisme public qui porte pour les collectivités des acquisitions foncières).
- Remboursement à 75% du prêt relais FCTVA. Prêt à court terme dans le cadre de

la rénovation de l'école élémentaire pour porter le FCTVA perçu en N+2. Le solde du FCTVA relatif à cette opération sera perçu en 2019.

Les dépenses d'équipement : 1 243 760€ (hors travaux en régie : 1 228 760€)

Voies et réseaux : 344 200€ dont 107 200€ de report 2017

- Rue de la Tuilerie hors éclairage public : 430 000€.
- Réfection de voiries dans les lotissements du Chazaleix, Coudioux, etc. : 61 500€.
- Réseaux d'eaux pluviales dont ceux de la place des Anciens combattants d'AFN : 25 200€.
- Travaux d'accessibilité pour les ERP :

15 000€.

- Réfection d'une partie du chemin de Largealle : 10 500€.
- Maîtrise d'œuvre pour le marché à bon de commandes : 2 000€.

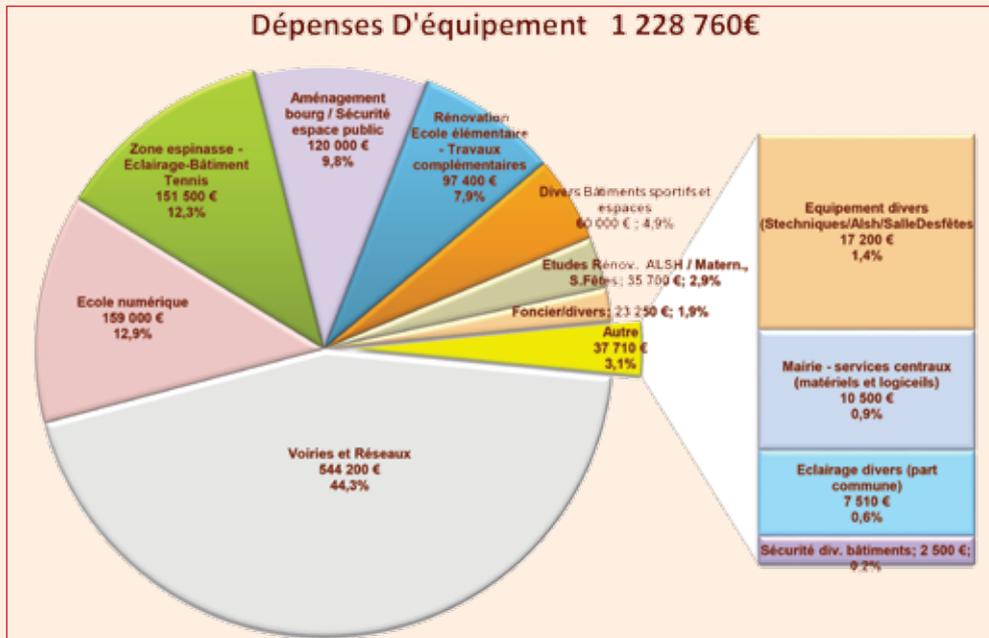
École numérique: 159 000€ (report 2017)

Aménagements zone Espinasse: 151 500€ dont 123 000€ de report 2017

- Bâtiment Tennis / Aéromodélisme : 130 000€.
- Éclairage des abords de la zone : 21 500€.

Aménagements du bourg et sécurité espace public : 120 000€

- Travaux de sécurité : cavité sous l'espace Jean-Pierre-Décombas et démolition de la maison menaçant de ruine.



écoles, la rénovation de certaines parties de l'école maternelle. Pour une programmation des travaux à l'horizon 2019/2020.

- Étude pour une éventuelle rénovation thermique de la salle des fêtes: 5 700€.

Foncier divers : 23 250€

- Alignements : 8 250€.
- Acquisitions diverses et frais d'actes : 15 000€.

Divers : 37 710€

- Équipements pour l'ALSH: 10 000€.
- Mobilier et informatique pour les services de la mairie : 6 000€. Logiciels 4 500€ (opération 2017; investissement sur 5 ans).
- Services techniques : équipements et matériels : 5 000€.
- Complément sécurité (caméras) : 2 500€.
- Mobilier salle des fêtes : 2 200€.
- Éclairage public – divers : 7 510€ (travaux faits – décalage factures).

Travaux et équipements école élémentaire : 97 400€ dont 94 200€ de report 2017

- Travaux complémentaires de rénovation (report) : 94 200€
- Sécurité sur équipements dans la cour et complément pour l'alarme : 3 200€.

- Toit-terrasse du bâtiment du foot : 18 000€.
- Sanitaire du boulodrome : 8 000€.
- Étanchéité du dojo avenue de la gare : 6 600€.
- Portes du bâtiment du Rugby : 9 400€.

Travaux et équipements sur divers espaces et bâtiments sportifs : 60 000€ dont 8 000€ de report 2017

Études ALSH/maternelle et salle des fêtes : 35 700€ dont 30 000€ de report

- Étude pour un projet d'agrandissement de l'ALSH : 30 000€, comprenant également une optimisation des circulations avec les

Les recettes :

Les recettes s'élèvent à **2 301 711€** dont **891 827€** de report 2017.

Ventes immobilières : 390 000€ dont 350 000€ de report 2017

- Estimation du produit de la vente des terrains rue de l'Industrie.

FEDER : 277 460€

- Travaux de rénovation de l'école : 208 470€ (report 2017).
- École numérique : 68 990€ (estimation à 60% du HT).

FIC ET PROJET EXCEPTIONNEL (SUBVENTIONS DU DÉPARTEMENT) : 142 501€ (REPORT 2017)

- Travaux de rénovation de l'école.

DETR : 298 190€

- Travaux de rénovation de l'école: 117 145€ (report 2017).
- Travaux dans les Forts (aménagement bourg, sécurité) : 30 570€.
- Bâtiment Zone Espinasse : 37 500€ (report)
- Travaux salle des fêtes (salle sous la scène et WC) : 20 475€ dont 20 000€ de report.

AUTRES : 65 118€

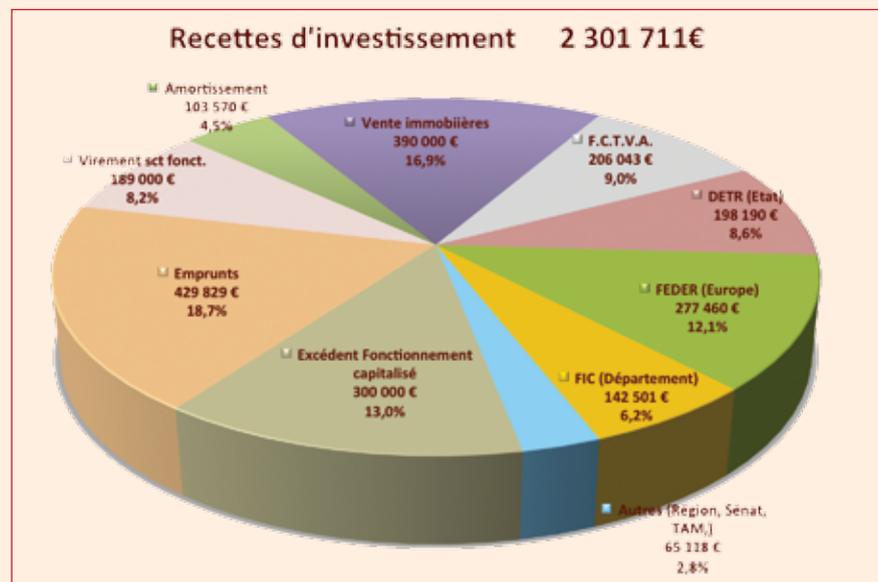
- Région : 26 407€ pour l'école numérique (20% du HT).
- Sénat : 15 581€ pour les travaux de rénovation de l'école (report).
- TAM (taxe d'aménagement) : 15 000€.
- Amendes de police (enveloppe nationale) : 7 500€ pour les travaux de sécurité.
- Divers : 630€ (subventions pour destructeur titres sécurisés).

Excédent de fonctionnement capitalisé 2017 : 300 000€

FCTVA : 206 043€

Amortissement : 103 570€

Virement de la section de fonctionnement du BP 2018 : 189 000€

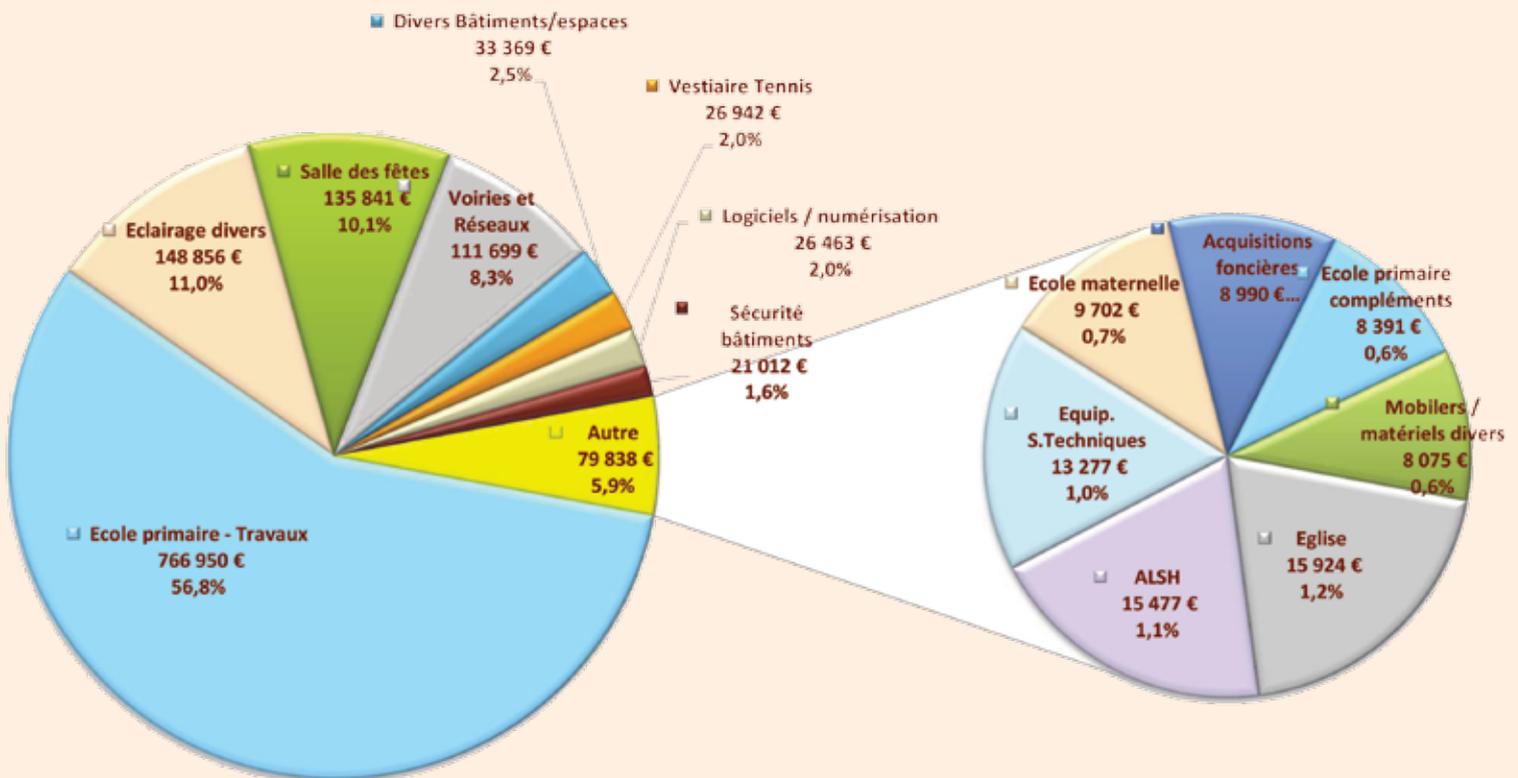


Bilan 2017 - Les comptes administratifs et affectation des résultats

Fonctionnement 2017			
	BP 2017	BP+DM	Réalisé
Dépenses	3 381 025 €	3 405 588 €	3 101 296 €
Recettes	3 381 025 €	3 405 588 €	3 407 587 €
Résultat 2017			306 292 €
Excédent antérieur reporté			70 797 €
TOTAL à affecter			377 089 €
Affectation BP investissement 2018			300 000 €
Report BP fonctionnement 2018			77 089 €

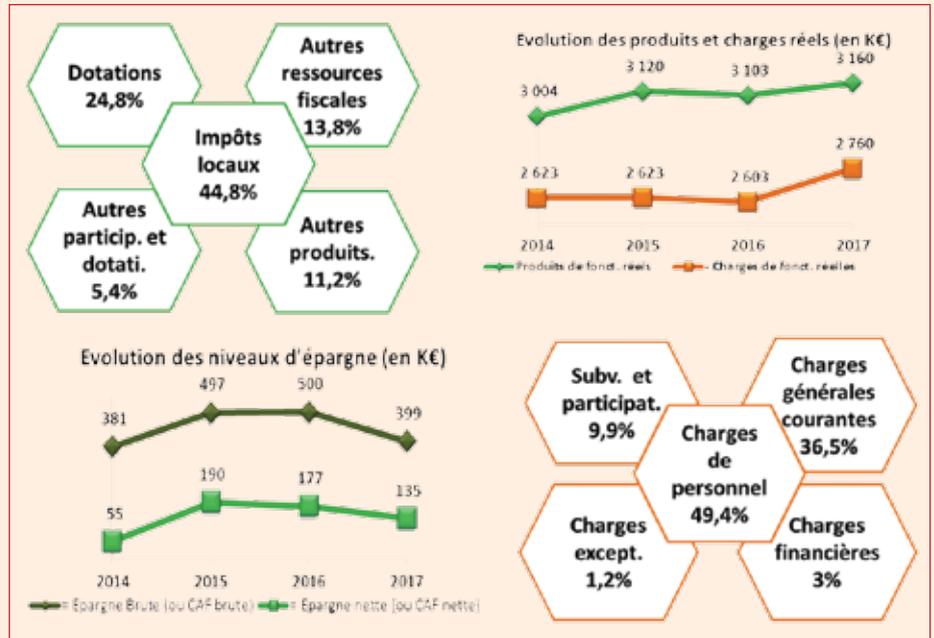
Investissement 2017			
	BP 2017	BP+DM	Réalisé
Dépenses	2 669 814 €	2 659 645 €	1 677 976 €
Recettes	2 669 814 €	2 659 645 €	1 432 129 €
Résultat 2017			-245 848 €
Déficit antérieur reporté			-319 083 €
Déficit d'investissement cumulé à reporter			-564 930 €

2017 - Dépenses d'équipement 1 350 970€

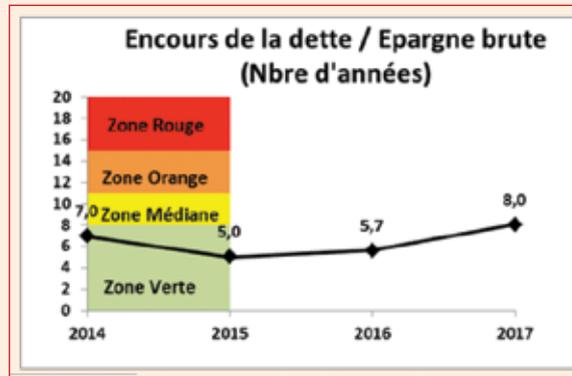
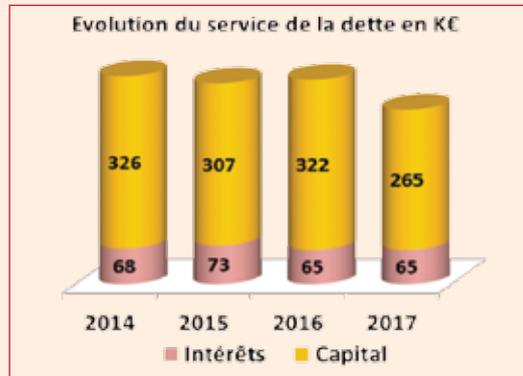


Bilan période 2014-2017

Le fonctionnement :



L'endettement :

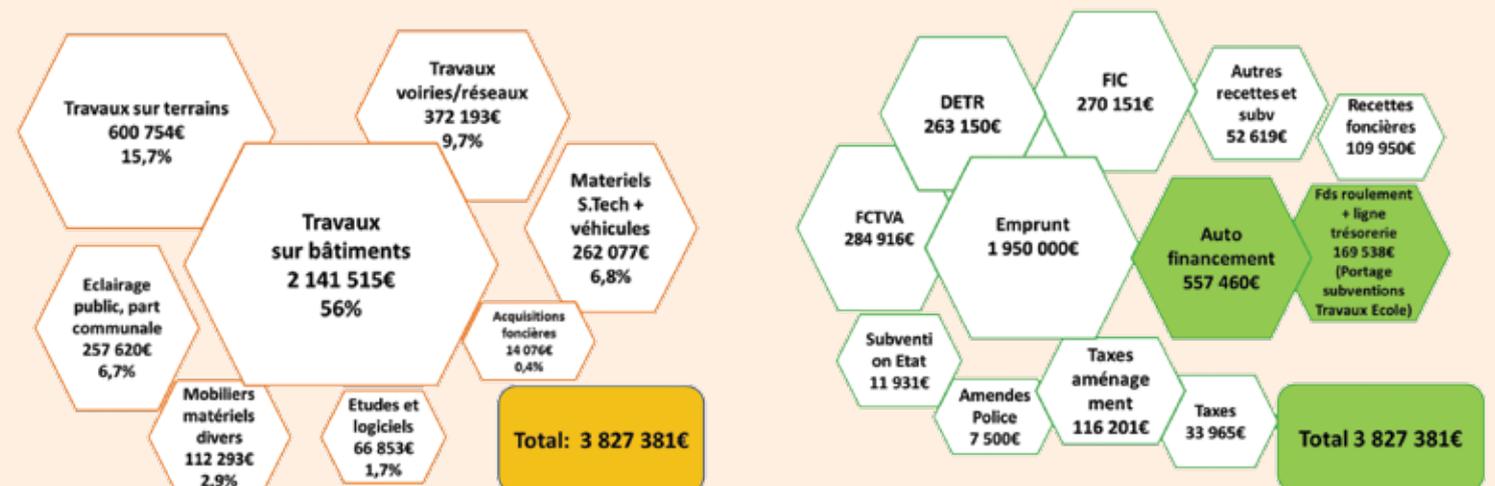


Encours de la dette au 31/12/2017 : 3 210 641€ (y compris dette à court terme)

L'endettement de la commune reste dans une zone non critique.

La capacité de désendettement est de 8 années et pour la seule dette à long terme il est de 7,5 années.

L'investissement et son financement :



Restaurant scolaire / ALSH

Les papilles en ébullition

Rappelez-vous dans le dernier Martres'Infos, nous vous parlions de la visite d'élèves du lycée hôtelier de Chamalières au sein du restaurant scolaire. **En effet, pendant deux jours, une vingtaine de jeunes lycéens ont pris plaisir à venir cuisiner au restaurant scolaire pour les écoliers martrois.**

Du changement dans la cuisine du restaurant scolaire :

D'habitude pour réaliser en moyenne 280 repas chaque jour, seuls les cuisiniers Damien Roussel et Angela Zambetti sont de la partie. Mais les mardi 20 et jeudi 22 mars la cuisine est devenue une vraie fourmilière ! Les apprentis cuisiniers, encadrés par leurs professeurs, se sont installés et ont réalisé des mets préalablement travaillés en T.P. (Travaux Pratiques). Chaque équipe de 3 ou 4 élèves, a dû réaliser l'entrée, le plat ou le dessert, tout cela dans un temps bien défini.

Matériels différents (attention de bien fermer le frigo à double porte !), cuisine plus étroite (attention chaud devant !), les élèves ont dû s'adapter et ont tout de même respecté le temps donné et avaient hâte que les écoliers

arrivent au restaurant. À l'arrivée des enfants, les cuisiniers en herbe se sont répartis dans les différents réfectoires (celui des petits de maternelle et des grands de l'élémentaire). **Le but était de pouvoir échanger avec les enfants sur ce qu'il y avait dans leur assiette.** Pour les maternelles : « *il était un peu impressionnant ce grand avec sa toque de Ratatouille* ». Quant aux élémentaires, les lycéens de Chamalières étaient tout sourire d'écouter le résultat de leurs papilles gustatives (comme par exemple, le porc qui était devenu du poulet...)

L'avis des écoliers :

Cet événement gastronomique était synonyme, pour les écoliers, de changement de décor et d'ambiance au sein de leur cantine. En amont, **l'équipe d'animation de l'ALSH avait tout mis en œuvre pour que ces deux jours soient différents des autres.** Afin que l'enfant soit acteur de son temps de repas, elle avait organisé un jeu : de la maternelle à l'élémentaire, les enfants devaient goûter voir même dévorer, pour les plus gourmands, chaque plat qui leurs étaient présentés. Par la suite, les maternelles ont dû faire le choix de mettre un jeton dans une boîte : un



« smiley content » ou « pas content » pour donner leur avis sur l'ensemble du repas. Quant aux plus grands de l'élémentaire, même principe avec les jetons mais le choix était plus précis : ils devaient mettre leur jeton « smiley content » dans la boîte du plat qu'ils ont préféré (entrée, plat ou dessert) ou dans la boîte « je n'ai rien aimé ».

Bilan du petit jeu :

Les maternelles ont apprécié les repas proposés sur les deux jours.

Les élèves de l'élémentaire ont eu un avis très différent sur les deux jours :

Si le mardi, le dessert : panacotta ananas/vanille a fait sensation (bizarrement, un mets sucré), **le jeudi c'est le plat : poulet pané aux arachides et sa purée de patates douces qui l'a emportée.**

Cette initiative aura été un joli échange entre les élèves du lycée hôtelier de Chamalières et le restaurant scolaire des Martres-de-Veyre, qui ont eu pour point commun d'éduquer le palet des plus jeunes au travers de mets originaux. ■



Restaurant scolaire / ALSH

Dossiers d'inscription à retourner avant le 29 juin

Votre/vos enfant(s) scolarisé(s) à l'école maternelle ou élémentaire ont récemment reçu des mains de leur professeur un dossier pour s'inscrire au restaurant scolaire et à la garderie (ALSH) pour l'année scolaire 2018/2019.

Il est demandé aux parents de retourner ce dossier dûment rempli en mairie (au guichet) ou à la garderie auprès de Pascal Enjolras, au plus tard le vendredi 29 juin 2018.

Attention : le dossier doit être rendu même

si l'enfant n'est inscrit ni à la cantine ni à l'ALSH.

Nouveaux élèves :

Si votre enfant entre en 1^{ère} année de maternelle ou arrive d'une autre école, vous devez impérativement récupérer un dossier d'inscription en mairie ou à la garderie. Il sera également téléchargeable au mois de juin sur le site de la commune dans la rubrique : Jeunesse/Restaurant scolaire-ALSH/Dossier d'inscription.

Rappel :

Les TAP (Temps d'Activités Périscolaires)

sont supprimés à compter de la rentrée 2018/2019 (cf article ci-dessous sur les nouveaux horaires).

Cantine : paiement et menus

Les parents peuvent payer directement en ligne par carte bancaire sur le site Internet de la commune, rubrique : Jeunesse / Restaurant scolaire ALSH / Paiement en ligne sécurisé.

Dans la même rubrique, les menus de la semaine sont consultables.

Plus de renseignements :

Pascal Enjolras au 04 73 39 96 91. ■

Écoles maternelle et élémentaire

Nouveaux horaires à la rentrée 2018/2019

Comme indiqué dans le précédent Martres'infos de mars/avril 2018, suite à consultation auprès des professeurs et des parents des écoliers martrois, les TAP seront supprimés pour la rentrée scolaire prochaine et **la semaine à 4 jours sera instaurée.**

Suite à proposition de la commune, l'académie de Clermont-Ferrand a arrêté l'organisation du temps scolaire pour les écoles des Martres-de-Veyre de la manière suivante :

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE :

- Lundi : 08h30-11h45 et 13h45-16h30
- Mardi : 08h30-11h45 et 13h45-16h30
- Jeudi : 08h30-11h45 et 13h45-16h30
- Vendredi : 08h30-11h45 et 13h45-16h30

ÉCOLE MATERNELLE :

- Lundi : 08h30-11h30 et 13h30-16h30
- Mardi : 08h30-11h30 et 13h30-16h30
- Jeudi : 08h30-11h30 et 13h30-16h30
- Vendredi : 08h30-11h30 et 13h30-16h30

Cette organisation sera effective à la rentrée scolaire de septembre 2018 ■



Collège Jean-Rostand

Le chef cuisinier récompensé

Le chef cuisinier du collège Jean-Rostand des Martres-de-Veyre, Jean-Louis Ranger, s'est classé deuxième du concours des Chefs de Collectivité du Puy-de-Dôme, organisé le 25 mars dernier.

Sur un thème imposé « Volailles d'Auvergne et légumes de saison », le chef a proposé au jury un « Poulet fermier en deux cuissons,

parfum de safran et côtes d'Auvergne accompagné de légumes rustiques ». Tout un programme pour les papilles ! Et sans doute une bonne idée pour le menu du restaurant du collège...

Article et photo issus du magazine Puy-de-Dôme en Mouvement n°184 de mai 2018 (page 3). Crédit photo : Jodie Way / PhotothèqueCd63. ■



Les Arverniales

Rendez-vous en juillet pour la 16^e édition

L'association Gergovie - Les Arverniales vous invite à « *Un voyage dans le temps de 2 000 ans pour deux jours d'animations, de rencontres et d'expérimentations autour des civilisations gauloise, romaine et germanique du 1^{er} siècle avant notre ère.* » La XVII^e édition des Arverniales (création en 2002) aura lieu les samedi 21 et dimanche 22 juillet 2018.

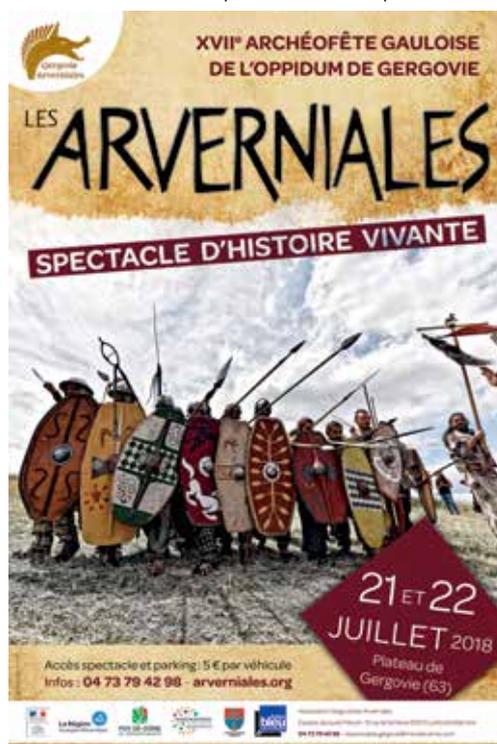
Le concept :

Les Arverniales sont une « archéofête ». Ce néologisme résume en un mot la volonté d'organiser une manifestation qui soit le point de rencontre du spectacle et de la science, pour une valorisation innovante du site historique et archéologique de Gergovie. Véritable spectacle d'histoire vivante, basé sur les résultats les plus récents de la recherche archéologique, les Arverniales se veulent une invitation à découvrir « grandeur nature » une reconstitution des civilisations gauloises et romaines au 1^{er} siècle avant J.-C. tout en conciliant les aspects ludiques, festifs et pédagogiques.

L'équipe d'organisation :

L'association Gergovie - Les Arverniales a vu le jour en février 2017. Elle est présidée par François Marquet et gérée par 15 administrateurs. Forte à ce jour d'environ 70 adhérents actifs, elle mobilise 140 bénévoles pour l'organisation de la manifestation. Chacun s'implique selon ses disponibilités et ses goûts : commissions thématiques, ateliers de préparation, réunions, montage et démontage des installations, animation, logistique, intendance.

En 2017, le succès de la première édition des Arverniales portée en direct par cette jeune association aura permis de conforter celle-ci dans ses missions d'organisation, de fédération des adhérents, et de renforcement de son équipe de bénévoles. Épaulée par les collectivités, elle a su répondre au renforcement des mesures de sécurité imposée par la Gendarmerie Nationale dans le cadre de l'état d'urgence. Avec 9 000 personnes accueillies, dans des conditions climatiques certes idéales, cette XVI^e édition (2017) servira désormais de référence, à la fois quantitative et qualitative.



Depuis le 20 septembre 2017, l'association est reconnue d'intérêt général du fait de son caractère culturel.

Le programme :

Si la programmation n'est bien évidemment pas encore figée, l'association Gergovie - Les Arverniales a d'ores et déjà planté quelques jalons qui vont baliser le contenu de la manifestation. Au-delà des campements gaulois et romains, l'équipe souhaite faire intervenir cette année **une troupe d'archers antiques qui réalisera à la fois des démonstrations spectaculaires et des initiations accessibles aux enfants et aux adultes.** Dans la continuité de l'expérimentation réalisée en 2017, sera renouvelée **la cuisson des céramiques gauloises pendant la manifestation.** De plus vous trouverez **un véritable pôle céramique avec un second potier** qui se chargera des démonstrations de tournage. **De nouveaux ateliers sont également envisagés : l'un sur les parfums antiques et un autre sur la corderie.**

Pratique :

Manifestation tous publics : familles, passionnés, touristes, résidents, etc. Spectacles et animations gratuits. Attention : pour garantir l'accessibilité du plus grand nombre à la manifestation et inciter au covoiturage, le droit d'accès au site de la manifestation est de 5 € par véhicule.

Rendez vous :

Samedi 21 et dimanche 22 juillet pour la XVII^e édition au plateau de Gergovie (La Roche-Blanche). ■

SIVOM d'Issoire

Changement de statut et de nom

Collectivité gérant/concédant la distribution d'eau potable dans les communes adhérentes, le SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Mixte) d'Issoire a changé son statut juridique depuis le 1^{er} janvier 2017 avec la loi NOTRe, devenant un

syndicat mixte fermé. Lors de la délibération syndicale en date du 20 décembre 2017, les nouveaux statuts et le nouveau nom de syndicat ont été validés. Chaque commune de Clermont Auvergne Métropole et Mond'Arverne ont également délibéré. La préfecture du Puy-de-Dôme vient donc

de valider ces éléments juridiques pour le fonctionnement du syndicat, par arrêté préfectoral n°2018-00375 du 12 avril 2018. Depuis cette date, les nouveaux statuts et le nouveau nom « Syndicat Mixte de l'eau de la région d'Issoire et des communes de la banlieue sud clermontoise » sont entrés en vigueur. ■



Le projet de territoire bien accueilli par les habitants

Mond'Arverne Communauté a organisé 16 ateliers participatifs, de février à avril 2018, dans autant de communes différentes. Ils ont marqué une étape décisive dans la construction du projet de territoire. **Plus de 300 habitants ont répondu présents.** Ils ont activement contribué aux réflexions sur l'avenir de Mond'Arverne, entamées lors de la journée de lancement, le 3 février 2018, à Saint-Maurice-ès-Allier.

OBJECTIFS :

Ces ateliers poursuivaient plusieurs objectifs : d'abord celui d'identifier, du point de vue des habitants, les principaux enjeux de développement du territoire pour les 20 prochaines années. Ensuite, celui de formuler

des pistes d'actions concrètes, thématiques et localisées.

Il revient désormais à Mond'Arverne Communauté, avec l'appui d'un cabinet d'études spécialisé, d'analyser les nombreuses propositions et idées exprimées par les habitants. Elles serviront de terreau à la définition des orientations stratégiques du projet de territoire. **Le fruit de ce travail sera restitué fin juin à l'occasion d'un nouvel atelier participatif.** Un programme d'actions opérationnelles à court et moyen termes sera ensuite élaboré, et présenté à l'automne.

Rappel des 8 thématiques proposées :

- Entreprendre et accueillir
- Préserver et valoriser

- Accompagner et soutenir
- S'adapter et innover
- Se divertir, découvrir
- Grandir, faire grandir
- Se déplacer, bouger
- Habiter, vivre sur le territoire

POURQUOI UN PROJET DE TERRITOIRE ?

- Pour permettre à Mond'Arverne Communauté et aux communes membres d'élaborer des projets communs et d'affirmer l'identité de ce territoire ;
- Pour définir une ligne directrice pour les années à venir ;
- Pour construire des projets adaptés aux besoins des habitants et des territoires ;
- Pour renforcer les liens entre les différents acteurs et partenaires, en les intégrant pleinement aux projets. ■

Service de proximité Mond'Arverne

Un service qui s'adapte aux besoins de chacun

Vous avez besoin d'aide dans votre quotidien, pour l'entretien de votre logement, pour la préparation de vos repas, pour l'aide à la toilette, les courses, ou l'accompagnement au quotidien (sorties, jeux...) ? Le service à la personne de Mond'Arverne Communauté est là pour vous. Proximité, écoute, adaptabilité sont au cœur de ses missions. Il propose des services adaptés aux besoins de chacun : les personnes fragilisées

temporairement ou de manière plus durable (sortie d'hospitalisation, handicap...) et les personnes âgées de plus de 60 ans. **Les aides à domicile et auxiliaires de vie du service à la personne peuvent intervenir chez vous 7 jours sur 7, de 7h30 à 21h, sur les 28 communes du territoire de Mond'Arverne.**

Pour évaluer avec vous vos besoins et vous aider dans les démarches administratives, les responsables de secteur se rendent à votre domicile. Ils sauront aussi vous guider en fonction de votre situation pour vous

informer des aides financières auxquelles vous avez droit. Le service est également éligible à un crédit d'impôt équivalent à 50% du montant des prestations.

Vous pouvez recourir au service de façon ponctuelle, sur quelques jours ou semaines, ou plus permanente sur l'ensemble des services.

PLUS D'INFOS :

Contactez le service d'aide à domicile de Mond'Arverne au 04 73 69 24 28, du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. ■

Secteur Animation Jeunes (SAJ)

Le Guide été est disponible

Le SAJ vient de sortir son Guide Infos-Jeunes édition été 2018. Retrouvez-le en téléchargement sur le site du SAJ : www.sitesaj.fr et bientôt en version papier en mairie.

Rappel : le SAJ met en œuvre diverses actions pédagogiques, sur différentes communes, à destination des jeunes âgés de 12 à 17 ans, telles que des soirées à thème, des sorties, un accueil de loisirs sans hébergement...

Il propose aussi de multiples activités sportives et de loisirs ainsi que des voyages pédagogiques. ■



Découvrez la programmation 2018



Portée par le désir de donner à tous un accès équitable au spectacle vivant, c'est dans l'espace public que Mond'Arverne Communauté propose de découvrir du cirque, de la musique, du théâtre ou encore de l'humour musical. Des formes variées pour mieux explorer la richesse du spectacle vivant et offrir à tous la possibilité d'être surpris, amusé, émerveillé ou tout simplement ému. Ainsi à partir de cette année, Mond'Arverne Communauté crée « Festival d'ici et là » et « Scènes éphémères », une programmation qui s'étale de l'été à l'automne (l'événement « Scènes d'une nuit d'été » lui disparaît).

Lieux emblématiques du territoire (plateau de Corent, abbatale de Manglieu, lac d'Aydat), vues imprenables sur les villages (Mirefleurs, Chanonat), les spectacles de l'été sont aussi l'occasion de découvrir le patrimoine de Mond'Arverne Communauté. Ce moment d'ébullition artistique et culturelle débutera par la première édition du Festival d'ici & là. Ce temps fort au carrefour des arts et des disciplines se tiendra à Aydat et propose de sortir les livres et la littérature des médiathèques. Centrées sur l'accueil de l'auteure Séverine Chevalier, de multiples animations agrémenteront cette journée. La journée se clôturera par le concert du groupe Tankus the Henge.



Les rendez-vous du Festival d'ici & là avec l'auteure Séverine Chevalier :

- Carte blanche de l'auteure :
 - **Projection d'un western le vendredi 6 juillet à 20h30 à Tallende**
 - **Atelier « Parlons photos de famille », samedi 7 juillet de 15 heures à 17 heures, plage d'Aydat**
- Rencontre avec l'auteure Séverine Chevalier, **samedi 7 juillet à 18h30, plage d'Aydat**
- **Toujours samedi** : Lectures en pédalos de 10 heures à 12 heures et lectures en balade à 15 heures et à 16 heures, plage d'Aydat
- Animations sur tablette numérique géante, jeux en bois, etc.

Les rendez-vous des Scènes éphémères :

- **Concert : Tankus the Henge, samedi 7 juillet à Aydat, 21 heures**
Un groupe aux sons uniques, un chanteur à la voix rocailleuse, des influences rock, jazz, ska, des références musicales de renom (Tom Waits, Allen Toussaint, Iggy Pop, Queen)... Voici Tankus the Henge. ovni londonien à l'énergie scénique incroyable et à l'excentricité so british !
- **Humour musical : « Offre spéciale » (Cie Joe Sature et ses joyeux osselets), jeudi 12 juillet à Chanonat (Jussat), 21 heures**
L'histoire : licenciés d'un grand orchestre de bal pour une faute pas très grave, Régis et Gérard se sont recyclés dans le spectacle à bas prix. Chansons vite faites, instruments bons marché, humour périmé sont les ingrédients d'un show au rabais ou tout est revu à la baisse. Normal, c'est du discount !

- Cirque (bascule) : « Encore plus » (Cie Toi d'abord), dimanche 15 juillet à Manglieu, 19 heures

L'histoire : deux gars rêvent de s'envoler, de s'élever de leur condition de terrien. La bascule est leur moyen de propulsion. La prise de risque est grande, ils respirent, bravent et transcendent leurs peurs ensemble. Le public est là en témoin, en complice, il souffle et transpire avec eux. Ces deux acrobates doués de maladresse deviennent les ambassadeurs de toute l'assemblée.

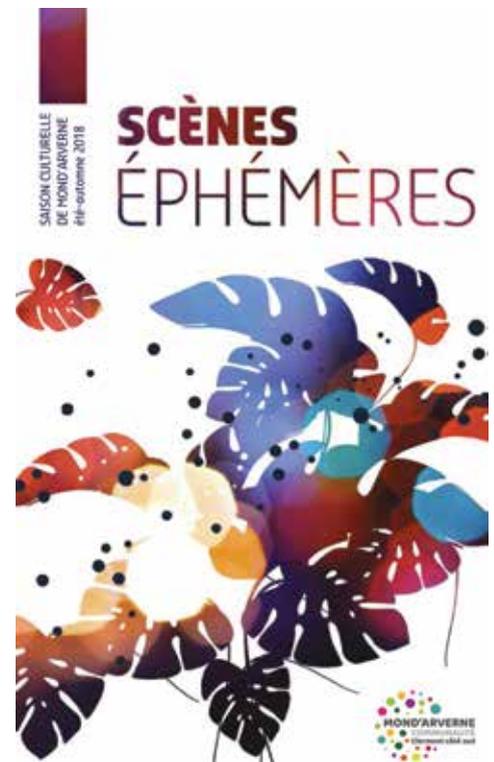
- Fantaisie théâtrale : « Muséum » (Cie le petit

Théâtre Dakoté), jeudi 19 juillet à Corent à 19 heures

L'histoire : une visite guidée à la fois toquée et savante est assurée par les héritiers du père fondateur de la zoologie poétique et du fantasio naturalisme. « Museum » est un spectacle familial hybride mélangeant théâtre et arts plastiques autour des animaux imaginaires.

- Théâtre : « La vie devant soi » (Les chiennes nationales), lundi 30 juillet à Mirefleurs à 21 heures

L'histoire : au milieu du linge qui sèche et des lampadaires fatigués, le public s'installe dans l'appartement de Mme Rosa, une vieille dame juive, malade et sans le sou. Son préféré, c'est Momo, le narrateur du livre de Romain Gary : *La vie devant soi*. En se concentrant sur le profond amour qui lie Mme Rosa et le petit Momo, la compagnie joue avec les dialogues. Ça fuse, c'est drôle, c'est méchant, c'est émouvant.



Informations pratiques :

Les spectacles des « Scènes éphémères » et le « Festival d'ici & là » sont gratuits.
Plus d'informations : www.mondarverne.com ou 04 73 77 92 79. ■

Médiathèque « Alexandre-Vialatte »

Un livre qui vous fait du bien... Le phénomène « Feel-good Books »



Véritable tendance d'édition d'origine anglo-saxonne, l'expression « Feel-good Books » englobe tous les livres qui nous redonnent le sourire et nous offre une bulle d'oxygène.

Ces romans, qui commencent parfois mal... mais finissent toujours bien, abordent avec dérision nos petites ou grandes misères quotidiennes comme la vieillesse, le deuil, la dépression... pour mieux aider à les relativiser. D'un style vif et plein d'humour, ils proposent une réflexion sur la nature humaine et notre capacité à rebondir et à croire en nos rêves. Grâce aux émotions et aux pensées positives qu'elles délivrent, ces lectures vous mettront du baume au cœur et vous accompagneront durant cet été.

Voici une sélection à votre disposition à la médiathèque « Alexandre-Vialatte » :

- *La fissure* de Jean-Paul Didierlaurent (2018)
- *Rendez-vous au cupcake café* de Jenny Colgan (2017)
- *Recettes d'amour et de meurtre* de Sally Andrew (2017)
- *Trois baisers* de Katherine Pancol (2017)
- *Les perles noires de Jackie O.* de Stéphane Carlier (2016)
- *Le jour où Anita envoya tout balader* de Katarina Bivald (2016)
- *Avant toi* de Jojo Moyes (2016)
- *Les quatre saisons de l'été* de Grégoire Delacourt (2015)
- *Miss Alabama et ses petits secrets* de Flannery O'Connor (2014)
- *Le mariage des enfants* de Michel Richard (2014)
- *Juste avant le bonheur* d'Agnès Ledig (2013)
- *Le petit mensonge de Dieu* de Cyril Massarotto (2013)



HORAIRE D'ÉTÉ :

Votre médiathèque sera ouverte cet été aux heures habituelles : mardi : 15h-17h30, mercredi : 10h-12h et 14h-18h30, vendredi : 15h-18h, samedi : 10h-12h et 14h30-17h30. **Attention : La médiathèque sera fermée la semaine du 30 juillet au 04 août inclus et le mardi 14 août.**

Retour sur L'événement du 28 mars :

Pour saluer l'arrivée du printemps, c'est au son des guitares, violoncelle, accordéon et trompette qu'ont résonnés les œuvres interprétées par les jeunes de l'École de Musique de Mond'Arverne-Gergovie, accompagnés de leurs professeurs, au sein de la médiathèque (photos ci-dessous). Cette 2^e séance de partage entre les musiciens et le public fut, une fois de plus, très appréciée.

À ne pas manquer :

La médiathèque et l'association Le Chantou vous donne rendez-vous **le mercredi 27 juin à 16 heures au cœur de la médiathèque où les élèves de la section théâtre vous présenteront plusieurs scénettes.** Toutes sorties de l'imagination fertile de ces jeunes participants, vous aurez rendez-vous avec une fée, des pop-stars, des écolières débrouillardes et bien d'autres surprises ! Rejoignez-les pour s'amuser, s'indigner ou s'émuvoir ensemble dans la bonne humeur. ■



Fête de la Musique

Découvrez le programme concocté pour 2018

La municipalité vous donne rendez-vous le samedi 16 juin place Alphonse-Quinsat, pour la 9^e édition de la Fête de la Musique des Martres-de-Veyre. Les festivités auront lieu à partir de 16 heures. Voici le programme complet de l'événement.

Pour cette neuvième Fête de la Musique, la municipalité a sélectionné un programme varié et local.

Dès 16 heures : les élèves de l'école élémentaire (classes de CM1 et CM2) présenteront un récital autour du droit à l'égalité et à la différence.

16h45 : un groupe instrumental de jeunes collégiens du collège Jean-Rostand se produiront pour leur première scène.

17h15 : place au groupe **Station 22** qui emprunte à la chanson française (Bashung, Mano Solo, NTM...), à la pop anglo-saxonne, au jazz et compose des morceaux forts de ces influences. Station 22, c'est une ambiance musicale douce et chaleureuse qui vous embarque.



17h50 : la section country de l'Amicale Laïque des Martres-de-Veyre viendra présenter une partie de son répertoire qui lie danses et traditions américaines.

18h15 : **The SuGaR DaDDieS** c'est Adrien, Pierre, Xavier, Michaël et Gian, cinq musiciens passionnés de funk. Leur identité musicale est un savant cocktail de funk old school, soul, jazz, hip-hop et de rhythm and blues.

Sur scène, le groupe dégage une énergie communicative et spontanée, faisant vibrer le public au cœur de la black music, gorgée de funk, de riffs cuivrés, d'envoies de guitare et d'une rythmique digne des plus belles heures de la *Motown*.

Le répertoire est composé de standards et titres plus obscurs revisités, arrangés

« à la SuGaR DaDDieS ». De James Brown à Lettuce en passant par Maceo Parker, The Filthy Six et d'autres encore, The SuGaR DaDDieS retracent - durant 2 heures - 50 années d'une musique empreinte d'énergie, de joie et de sueur.



19h : lâcher de ballons pour les enfants. Un stand sera mis en place dès 16 heures pour permettre aux enfants de préparer une petite carte avec leur nom à accrocher à leur ballon. Ceux qui auront parcouru le plus de kilomètres verront leur propriétaire récompensé.

19h15 : l'École de danse du Chantou vous proposera différentes prestations :

- hip-hop (professeur : Anaëlle Perrier de la compagnie Supreme Legacy). Ses élèves présenteront un show mélangeant new style et house danse dénommé « rêveries urbaines ».

- pré-compagnie de danse (professeur : Frédérique Redinger), toujours sur le thème de la Femme après les « filles naissent dans les fleurs » l'an dernier, cette année, ce sera « toutes pour une ».

- la « petite compagnie » (professeur : Frédérique Redinger). Après avoir signé le retour du Chantou au concours régional de danse, elle présentera cette année sa chorégraphie « transmutation ou la naissance des clones ».



20h : l'aventure **Shadow Wings** a débuté il y a 2 ans. Le groupe au départ s'appelait *Crossroads Chronicles*. Il a connu pas mal de mouvements en interne pendant quelques mois, puis finalement s'est stabilisé, a pris racine, et se devait de changer de nom comme pour prendre un nouveau départ, ce qui se traduit aussi quelque part dans ses titres...

Ils sont cinq à composer le groupe venant d'horizons différents, et amenant par la même occasion leurs influences et aspirations. Chacun y amène sa touche, sa couleur, donnant ainsi une atmosphère particulière pour leurs chansons. Le style est essentiellement pop/rock, ils créent leurs compositions et font très peu de reprises.

21h : **Big-band de l'École de Musique intercommunale** Mond'Arverne-Gergovie sous la direction d'Eric Pigeon.

21h45 : **les Sels et Poivres** viendront vous faire revivre l'ambiance guinguette de Joinville-le-Pont en vous proposant un répertoire du début du XX^e siècle.

22h15 : **Blacksmith**, derrière ce nom se cache un vrai groupe de rock doté de tous



les ingrédients d'une recette explosive : une voix mélodieuse, des guitares flamboyantes, un piano magique, une basse solide et une batterie musclée qui vous entraîneront dans un univers peuplé des plus grands noms de la scène rock internationale. Ça

groove, ça sonne, et c'est à consommer sans modération !

Comme chaque année, l'animateur martrois Badr instaurera la bonne humeur tout au long de cette journée, avec de nombreuses

animations et toujours des cadeaux à gagner.

Rendez-vous :

Samedi 16 juin, à partir de 16 heures, place Alphonse-Quinsat. Entrée libre. Buvette et restauration possible sur place. ■

A G E N D A

FÊTE DE LA MUSIQUE

Organisée par la municipalité
Place Alphonse-Quinsat à partir de 16 heures (cf pages 36-37)
Samedi 16 juin

THÉÂTRE ET COMPAGNIE

Organisé par le Chantou (école de danse)
Salle des fêtes à 15h30 (cf page 21)
Dimanche 17 juin

GALA ÉCOLE DE DANSE

Organisé par le Chantou (école de danse)
Polydôme de Clermont-Ferrand à 17h30 (cf page 21)
Dimanche 24 juin

SCÉNETTES DE THÉÂTRE

Organisées par le Chantou avec ses élèves de la section théâtre
Médiathèque « Alexandre-Vialatte » à 16 heures (cf page 35)
Mercredi 27 juin

BAL COUNTRY

Organisé par l'association Country Spirit 63
Salle des fêtes à 20 heures
Samedi 30 juin

FESTIVITÉS DU 14 JUILLET

Organisées par la municipalité
- Retraite aux flambeaux : RDV à 21h15 à la salle du Parc et départ pour le stade de football Émile-Rive à 21h45 (feu d'artifice vers 22h45). Bal de 23 heures à 1 heure du matin.
Vendredi 13 juillet

- Défilé du 14 juillet : rassemblement à 11h45 devant la mairie
Samedi 14 juillet

DON DU SANG

Collecte organisée par l'Amicale des Donneurs de Sang de la région martroise
Salle des fêtes de 8h30 à 11h30 et de 16h à 19h30
Lundi 23 juillet

LES ARVERNIALES

Organisée par l'association Gergovie-Les Arverniales
Plateau de Gergovie (cf page 32)
Samedi 21 et dimanche 22 juillet

SCÈNES ÉPHÉMÈRES

Organisée par Mond'Arverne Communauté
Tournée de spectacles dans plusieurs communes de Mond'Arverne Communauté (cf page 34)
À PARTIR DU 7 JUILLET

FORUM DES ASSOCIATIONS

Organisé par la municipalité
Salle des fêtes à partir de 13h30
Samedi 8 septembre

1^{ER} FORUM DES COMMERÇANTS ARTISANS DES MARTRES-DE-VEYRE

Organisé par la municipalité
Salle des fêtes - samedi après-midi et dimanche toute la journée
Samedi 29 et dimanche 30 septembre



contacts utiles

SOCIAL

CIRCONSCRIPTION DÉPARTEMENTALE D'ACTION MÉDICO-SOCIALE SUD-AGGLO

L'équipe en charge de cette aide de proximité est composée de professionnels de santé et du secteur social assurant une action quotidienne de prévention, d'accompagnement social et médico-social avec et auprès des familles en difficulté :

- assistants sociaux ;
- conseillères en économie sociale et familiale ;
- accompagnateurs en insertion professionnelle ;
- infirmières puéricultrices, médecin, sages-femmes ;
- secrétaires médico-sociales.

Responsable de circonscription :
Véronique PAUQ

- 73, rue de la Garenne
63730 LES MARTRES-DE-VEYRE
L'accueil du public est assuré de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
- **Prise de rendez-vous avec les assistantes sociales et renseignements :**
04 73 39 65 60

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le CCAS vient en aide aux familles ou à des personnes en difficulté passagère, après examen des situations au cas par cas.

- **Renseignements sur ces aides auprès de la mairie :** 04 73 39 90 75
- social@lesmartresdeveyre.fr

EHPAD JOLIVET

Établissement d'hébergement communal pour personnes âgées dépendantes.

- 04 73 39 23 25
- ehpad-jolivet-mdv@orange.fr

CENTRE SOCIAL

- **Place des Combattants AFN**
63730 Les Martres-de-Veyre

Le centre social regroupe 4 entités :

- la mission locale pour l'emploi :

Cette structure est ouverte :

- aux jeunes de 18 à 25 ans, plus globalement aux demandeurs d'emploi en difficulté d'insertion.
- aux adultes, pour aider les demandeurs d'emploi de plus de 26 ans dans leur insertion professionnelle.

Locaux de l'ancienne mairie (rez-de-chaussée). Sur RDV les lundis et mardis après-midi et les jeudis et vendredis matin.

- **RDV au 04 73 84 42 76**

- la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) :

Permanence sans rendez-vous tous les mardis de 13h30 à 16h30 (sauf vacances scolaires).

Locaux de l'actuelle mairie (1^{er} étage)

- Le Relais Assistantes Maternelles (RAM) de Mond'Arverne :

Accueil des parents, futurs parents et assistantes maternelles.

- 04 73 39 86 95

- Le Multi-accueil « Le Petit Prince » de Mond'Arverne :

Accueil temporaire des enfants de moins de 4 ans. Horaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 18h30.

- 04 73 39 29 35

REPAS À DOMICILE

Service de Mond'Arverne Communauté

Peuvent bénéficier de ce service, les personnes âgées et les personnes, quel que soit leur âge, rencontrant une difficulté passagère à la suite d'une opération, d'une maladie ou pendant une convalescence.

- 04 73 39 62 00

AIDE-MÉNAGÈRE

Service du SIAM de Vic-le-Comte

Toute personne retraitée et dont l'état de santé nécessite une aide matérielle pour rester à domicile peut bénéficier de l'intervention d'une aide-ménagère.

- **Place de la Mairie 63270 VIC LE COMTE**
04 73 69 24 28

TÉLÉ-ASSISTANCE

Service du Conseil départemental

Service réservé aux personnes de plus de 65 ans vivant seules : possibilité d'alerter une centrale d'écoute 24h/24 par une simple pression sur un bouton.

Formulaire préalable à remplir, disponible en mairie ou téléchargeable sur :
www.puydedome.com

SERVICES COMMUNAUX

ACCUEIL

- 04 73 39 90 75
- contact@lesmartresdeveyre.fr

COMMUNICATION

- 04 73 39 86 92
- communication@lesmartresdeveyre.fr

COMPTABILITÉ

- 04 73 39 89 26
- comptabilite@lesmartresdeveyre.fr

POLICE MUNICIPALE

- 04 73 39 32 38
- police@lesmartresdeveyre.fr

URBANISME

- 04 73 39 32 39
- service.urbanisme@lesmartresdeveyre.fr

SERVICES TECHNIQUES

- 04 73 39 86 84
- responsable.technique@lesmartresdeveyre.fr

MÉDIATHÈQUE COMMUNALE « ALEXANDRE-VIALATTE »

Horaires d'ouverture :

- mardi : 15h00-17h30
- mercredi : 10h00-12h00 et 14h00-18h30
- vendredi : 15h00-18h00
- samedi : 10h00-12h00 et 14h30-17h30

- 04 73 39 28 17

► mediatheque@lesmartresdeveyre.fr

SCOLARITÉ/ JEUNESSE

ÉCOLE MATERNELLE

Directrice : Catherine Gillet

- 04 73 39 94 54

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Directeur : Olivier Adenot

- 04 73 39 95 55

TAP/ALSH

Coordinatrice TAP et directrice ALSH : Alexandra Pabiot

- 09 50 85 21 89

► tap@lesmartresdeveyre.fr

RESTAURANT SCOLAIRE/ALSH

Responsable : Pascal Enjolras

- 04 73 39 96 91

► alsh.cantine@lesmartresdeveyre.fr

Facturation : Stéphanie Enjolras

- 04 73 39 32 37

► periscolaire@lesmartresdeveyre.fr

COLLÈGE JEAN-ROSTAND

Principale : Valérie Husar

- 04 73 39 93 66

TRANSPORTS SCOLAIRES

Gérés par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme

- 04 73 42 20 20

CENTRE DE LOISIRS DE CHADIEU

Renseignements et inscriptions auprès du CPIE Clermont-Dômes

- 04 73 87 35 21

► contact@cpie63.fr

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ

Siège administratif :

- **ZA le Pra de Serre 63960 Veyre-Monton**

- 04 73 39 62 00

SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMÔNE - SBA

- **Zone de Layat II - 63200 Riom**

- 04 73 647 444

► conseiluser@sb63.fr



S P O R T S

AÉROMODÉLISME Vallée de la Veyre

Président Christian Boivin
06 47 38 97 62

BADMINTON

Présidente Sophie Pham
06 47 88 93 88

BASKET-CLUB Val de Veyre (BCVV)

Président Laurent Romaniuk
09 84 07 84 77

BODYTONIC

Président Jean-Marc Boucher
06 72 41 85 99

BOULE amicale (BOULES LYONNAISES)

Jean-Louis Cheminot
06 18 74 09 44

COUNTRY SPIRIT 63

Présidente Marie Pereira
06 65 91 24 38

CYCLOTOURISME

Président Jean-Luc Pouget
07 82 71 68 32

JUDO-CLUB (JCVM)

Président Hichem Larbaoui
06 35 50 27 63

Le Chantou (danse)

Président Jérôme Petitgas
07 82 43 06 38

ParaPlaineAir (PARAPENTE, DELTAPLANE, KITE...)

Président Fabrice Billiras
06 75 71 81 20

TENNIS DE TABLE

Président Christian Monchalain
06 84 33 60 25

TENNIS-CLUB VEYRE-LES MARTRES

Président Jean-Paul Céron
07 86 16 31 15

USMV FOOT

CLUB DES SUPPORTERS

Président Julien Sauvart
06 71 58 17 80

USMV FOOT

Présidente Paulette Blanchard
04 73 39 21 13

USMV Gymnastique

Présidente Nathalie Parpinelli
07 62 80 66 55

USMV Rugby

Co-présidents
Yves Dauzat
06 46 18 67 04
Laurent Weismeschkirch
06 15 10 36 18

VÉTÉRANS USMV FOOT

Président Manuel Oliveira Machado
06 15 44 61 88



L O I S I R S

Amicale Laïque

Président Sébastien Bernard
07 81 67 08 94

Chasse

Président Jean-Luc Perrier
04 73 39 25 06

CLUB SAINT-MARTIAL

Président Jean Lafougère
04 73 39 82 30

En toutes lettres

Président Claude Revel
06 87 94 93 71

MARTR'AUQUERELLE

Présidente Eliane Benoit
06 78 47 66 52

PÊCHE (RIVIÈRES)

Président Henri Usclade
06 29 96 09 37

SECTEUR ANIMATION JEUNES (SAJ) de Mond'Arverne Communauté

Directeur Rui Manuel Fernandez Pegas
04 73 39 76 29



C U L T U R E

A Mus'Mac

Contact Céline Pilven
06 78 19 78 42

COMITÉ CULTUREL

Président Samuel Le Goff
06 51 02 32 07

CHORALE

Présidente Catherine Montangerand
06 18 02 86 13

ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

Président Marc Jacquet
04 73 39 87 96

Jumelage Les Martres - Arcozelo (Portugal)

Président Christian Exbrayat
04 73 39 98 92

Jumelage Les Martres - Wynyard (Canada)

Président Pascal Cellier
06 28 23 71 60

MARRE-TOI ET PARTAGE

Président Jean-Michel Laplanche
06 74 06 08 68

ORCHESTRE D'HARMONIE (OHMV)

Président Dominique Cahuzac
04 73 39 98 24



A U T R E S

ACA

(Commerçants et Artisans)

Président Patrice Badière
04 73 39 21 61

ACPG-CATM

(Anciens combattants)

Président Jean-Claude Gerles
04 73 39 97 41

Amicale des anciens pompiers

Président Jean-Claude Gerles
04 73 39 97 41

AMICALE DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES

Co-présidents
Jean Lanore
06 77 95 90 29
Gérard Gorsse
06 79 79 17 04

AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS

Président Julien Feral
06 18 74 21 96

BIEF de La Vaure

Président Jean-Michel Plasse
04 73 39 91 38

BÉNÉVOLES DE JOLIVET (EHPAD)

Présidente Josette Martin
04 73 39 82 62

Ces années-là (personnes nées entre 1960 et 1965)

Président Philippe Jaubert
06 37 78 18 98

Secours Catholique

Responsable Pascale Audinat
06 30 28 48 17

ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE

- APEIMV :
Présidente : Magali Petit-Gosgnach
apeimv@gmail.com
- FCPE :
Présidente : Alexandra Arteaud
contact@parentsdeleves-lmdv.fr



HÔTEL DE VILLE

Place Alphonse-Quinsat
63730 Les Martres-de-Veyre

Tél. 04 73 39 90 75
Fax 04 73 39 81 98

Courriel : contact@lesmartresdeveyre.fr
www.mairie-lesmartresdeveyre.fr

La mairie vous accueille du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; le mercredi jusqu'à 19 heures (sauf juillet/août). Fermeture à 16 heures les veilles de jours fériés.



Les Martres-de-Veyre
naturellement vôtre

PERMANENCES

Pascal Pigot, maire

▶ mercredi, 17h30 - 19 heures
sur rendez-vous

Martine Bouchut, 1^{ère} adjointe :
finances, commerce, informatique

▶ jeudi, 14h30 - 17h30
sur rendez-vous

Régis Bernard, 2^e adjoint :
scolarité/jeunesse, temps périscolaire

▶ mardi, 16 heures - 18h30
sur rendez-vous

Catherine Exbrayat, 3^e adjointe :
affaires sociales

▶ mercredi, 17 heures - 19 heures
sur rendez-vous

Gilles Durif, 4^e adjoint :
sports, bâtiments sportifs

▶ sur rendez-vous uniquement

Anne-Marie Guillaumin, 5^e adjointe :
culture, patrimoine, fêtes et cérémonies, vie associative

▶ jeudi, 10 heures - 12 heures
sur rendez-vous

Claude Laurençon, 6^e adjoint :
travaux, urbanisme, quotidienneté, sécurité

▶ jeudi, 09 heures - 11h30
sur rendez-vous

Claude Aubier, 7^e adjointe :
environnement, développement durable

▶ jeudi, 15 heures - 17 heures
sur rendez-vous